

QUARTIERS

EXPOSITION
03.12.25 – 30.03.26
10 VILLES
30 PROJETS

DE DEMAIN



DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT

QUARTIER DE DEMAIN : L'AVENIR S'ÉCRIT AUJOURD'HUI

Dossier d'accompagnement à destination des relais du champ social, du handicap, de la santé et du secteur médico-social

LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE.....	3
PLAN DE L'EXPOSITION.....	4
PARCOURS DE L'EXPOSITION	8
SECTION 1 – CORBEIL-ESSONNES Quartier des Tarterêts	8
SECTION 2 – COULOMMIERS Quartier des Templiers.....	11
SECTION 3 – PESSAC Quartier de Saige	14
SECTION 4 – SEDAN Résidence Ardenne	17
SECTION 5 – CAEN Immeuble Langevin, quartier de la Grâce-de-Dieu	20
SECTION 6 – LE MANS Quartier des Sablons	23
SECTION 7 – MARSEILLE Quartier du Petit Séminaire.....	26
SECTION 8 – COLMAR Quartier Europe-Schweitzer.....	29
SECTION 9 – MANOSQUE Quartier de la Ponsonne.....	32
SECTION 10 - LODÈVE Centre-ville.....	35
CHRONOLOGIE	38
AUTOUR DE L'EXPOSITION	44
INFORMATIONS PRATIQUES.....	45
EXPOSITION EN COURS.....	47
Mute - Fabienne Verdier	47
Chromoscope.....	47
Paris 1925 : l'Art déco et ses architectes	47

LA CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

La Cité de l'architecture et du patrimoine – établissement sous tutelle du ministère de la Culture - a pour mission de sensibiliser à l'architecture tous les publics, de fournir des ressources aux professionnels, étudiants, historiens et chercheurs, de promouvoir la création architecturale contemporaine. Elle réunit, en une même institution, un musée, une école, une bibliothèque spécialisée et un centre d'archives.

Vivre ensemble l'architecture à la Cité

Dans une démarche de rendre accessible l'architecture au plus grand nombre, la Cité intègre dès 2009 la mission Vivre ensemble, pilotée par Universcience et lancée par le ministère de la Culture en direction des publics peu familiers des institutions culturelles. Dans le cadre de cette mission, la Cité propose un accompagnement spécifique pour les relais du champ social autour des collections permanentes ou des expositions temporaires. La Cité souhaite transmettre aux relais des clés de compréhension de l'architecture pour permettre aux publics d'appréhender leur environnement.

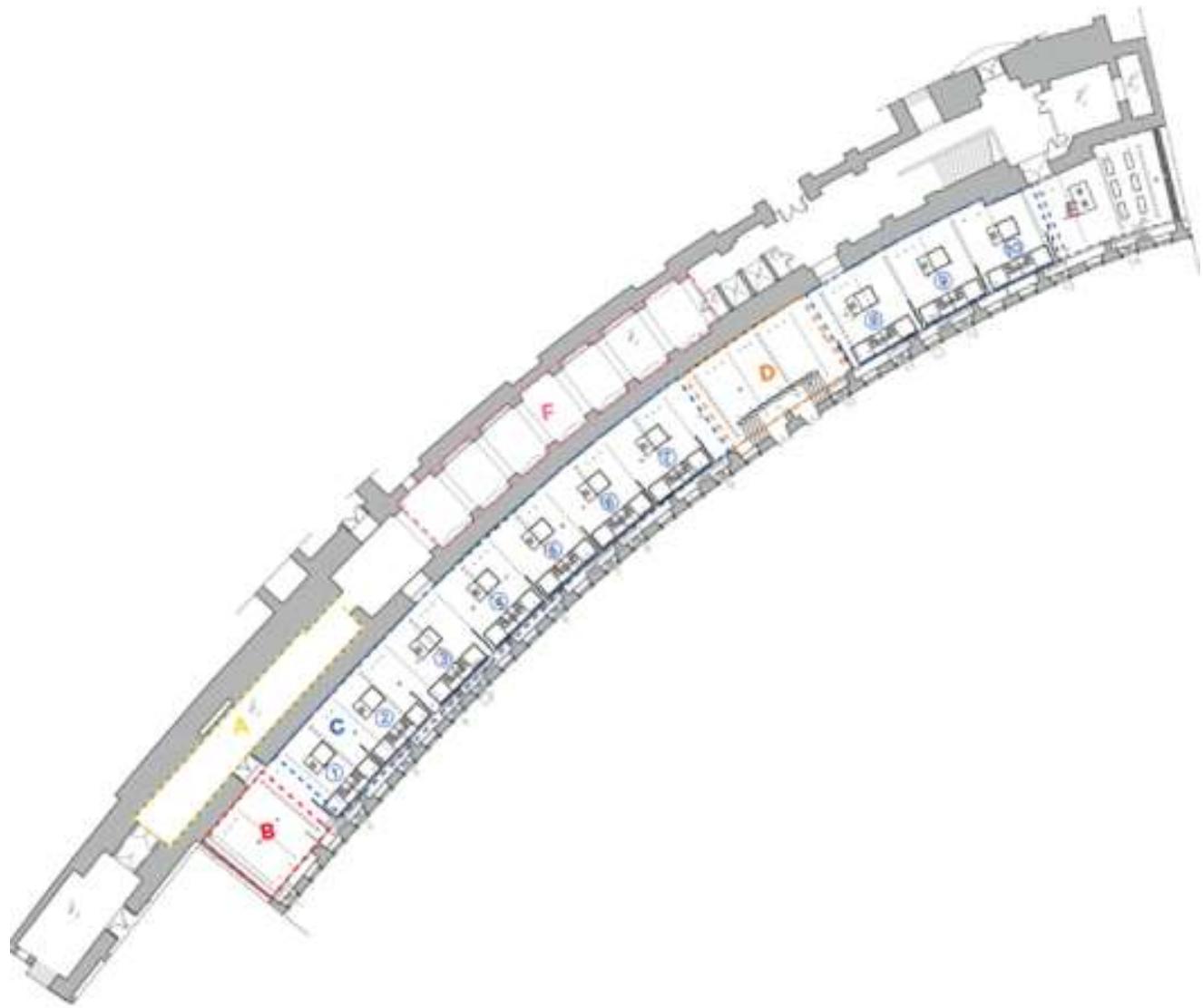
L'architecture accessible à tous

Afin de faciliter l'accès à la culture pour tous, la Cité de l'architecture et du patrimoine met en place une offre culturelle variée. Elle participe à la mission du ministère de la Culture pilotée par Universcience, la Réunion des Etablissements Culturels pour l'Accessibilité (RECA), qui œuvre pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap.

Dans une démarche d'accessibilité universelle, certains dispositifs ou activités sont inclusifs et d'autres sont spécifiquement dédiés à chaque type de handicap.

La Cité offre ainsi des parcours pour une découverte sensible et une compréhension par tous de l'architecture et de la ville. Observation, échange, expérimentation sont au cœur de l'expérience de visite pour un plaisir partagé.

PLAN DE L'EXPOSITION



A – Sas

B – Introduction

C – 10 Quartiers de demain

D – Chronologie

E – Piste d'avenir

F – Quartiers de demain dans l'objectif

QUARTIER DE DEMAIN : L'AVENIR S'ÉCRIT AUJOURD'HUI

Transformer les quartiers, bâtir l'avenir

Les lieux que nous fréquentons ont un impact sur notre vie. De l'appartement à l'école, du bureau au parc municipal, notre environnement imprime toujours sur nous une certaine idée du monde. Il est des quartiers où cette idée s'épanouit, où les hommes et les femmes se sentent libres d'échanger, de grandir et d'inventer. Il en est d'autres où, trop souvent, les murs étouffent les rêves et enferment les ambitions.

Le programme Quartiers de demain est né de ce constat que les inégalités sociales se prolongent dans l'espace – et du refus de s'y résoudre. Ainsi, en mobilisant architectes, urbanistes et paysagistes du monde entier, j'ai souhaité faire de dix quartiers prioritaires des laboratoires d'excellence au service de la vie quotidienne, pour que l'accès à un cadre de vie de qualité ne soit plus un privilège réservé à quelques-uns, mais un droit, pour tous. Ce programme, qui invite à repenser l'immeuble, le logement, la rue, le parc, le commerce, vise à donner un nouveau terrain d'expression aux trajectoires individuelles, à renforcer le maillage associatif, culturel, entrepreneurial – le tout en intégrant les impératifs de la transition écologique et de la sobriété.

Oui, parce qu'ils encouragent l'innovation et récompensent l'audace, ces dix projets se placent en première ligne face aux défis de notre époque. Chacun d'entre eux interroge les usages, valorise le patrimoine existant, révèle les ressources et le potentiel du territoire, le tout en explorant avec les associations et la jeunesse de nouvelles façons d'habiter, de partager, de vivre ensemble. Je remercie donc les équipes engagées, les architectes, les chercheurs, les élus ainsi que les habitants, auxquels ces projets ont redonné voix.

Quartiers de demain, ce sont dix territoires, dix histoires, mais partout une volonté partagée : celle de démontrer qu'une ville plus humaine, plus juste, plus belle, est possible. Il y a, dans cette exposition, les preuves sensibles et matérielles d'un nouvel élan pour nos quartiers. La confirmation que nous pouvons inventer, ensemble, un art de bâtir au service de notre art de vivre.

Emmanuel Macron, Président de la République française

Commissariat de l'exposition :

Jean-Baptiste Marie, directeur général, GIP Europe des projets architecturaux et urbains
En partenariat avec GIP EPAU-Groupement d'intérêt public L'Europe des projets architecturaux et urbains

Quartiers de demain : dix laboratoires d'expérimentation

Assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers et améliorer le cadre de vie des habitants : tels sont, de longue date, les objectifs de la politique de la ville, conduite par l'État, les collectivités locales et leurs opérateurs. Aujourd'hui, la France compte 1 609 quartiers prioritaires de la politique de la ville, où vivent six millions de personnes, soit près d'un Français sur dix. Ces territoires concentrent des vulnérabilités particulièrement fortes : difficultés scolaires, freins à l'emploi, précarité environnementale, logements vieillissants, manque d'infrastructures du quotidien, etc. Principalement hérités des Trente Glorieuses, ces quartiers sont affectés au premier chef par les grands enjeux contemporains, à la fois écologiques, socio-économiques et démographiques. En cela et au-delà même de ces fragilités, ils constituent des terrains privilégiés pour imaginer de nouvelles manières de faire la ville, de vivre la ville.

La consultation internationale Quartiers de demain a missionné trente équipes pluridisciplinaires et internationales pour faire de dix quartiers pilotes des laboratoires d'innovation et de transformation. Ces dix sites incarnent la diversité des contextes de la politique de la ville : centres anciens dégradés, quartiers d'habitat social et zones périphériques en mutation. Les réponses des équipes révèlent toute la variété des leviers susceptibles d'être déployés à grande échelle : inventer de nouveaux dispositifs de participation citoyenne, reconnecter les quartiers à la nature et au vivant, repenser l'héritage social et architectural du xx^e siècle, créer de nouveaux outils de réhabilitation ou encore mieux gérer les ressources face au changement climatique.

Ce programme repose sur une conviction : les quartiers prioritaires sont des espaces d'architecture, de culture et de transition, où peuvent se réinventer les rapports à la vie urbaine et à l'environnement. C'est précisément parce qu'ils sont ces lieux d'expérimentation qu'il est possible, en instaurant de nouveaux dialogues entre l'État, les collectivités, les concepteurs, les associations et les habitants, de faire émerger des trajectoires urbaines inédites, plus justes, plus sobres et plus profondément ancrées dans le quotidien.

Les trente projets présentés ici partagent une ambition commune : penser l'existant, donner sens à la transition écologique, renforcer les liens sociaux et expérimenter de nouvelles façons de faire et de décider. Ensemble, ils ouvrent la voie à un nouveau récit collectif et tracent des perspectives concrètes pour construire, dès aujourd'hui, une ville plus durable et plus inclusive.

Renouveler la politique de la ville

La consultation Quartiers de demain a été lancée en juin 2023 à l'initiative du président de la République Emmanuel Macron. Elle porte de façon ciblée sur dix quartiers populaires, parmi les quelque 1 600 définis comme prioritaires pour la politique de la ville et dont certains font actuellement l'objet de programmes de rénovation urbaine.

Les dix quartiers choisis, répartis dans dix villes différentes, bien que bénéficiant d'une vie associative et culturelle riche, connaissent en général des difficultés liées à la vétusté ou à la vacance de l'habitat, des commerces ou des équipements, à des taux de pauvreté et de chômage élevés, à des problèmes d'insécurité, et à des espaces publics dégradés. Ils sont pour la plupart représentatifs, voire archétypiques, des quartiers édifiés entre 1950 et 1975 en toute hâte, lorsque la croissance urbaine a explosé, dopée par la reconstruction de l'après-guerre, l'exode rural et les besoins en main-d'œuvre de l'économie.

Cette consultation vise à terme à renouveler la philosophie et les méthodes qui fondent la politique de la ville, dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'architecture existante des quartiers et de leur valeur patrimoniale, des défis environnementaux qu'ils doivent affronter – changement climatique, sobriété énergétique, renforcement de la biodiversité – et des souhaits, du vécu et des évolutions du mode de vie de leurs habitants.

Elle a été conçue comme une expérimentation, une occasion exceptionnelle pour engager une réflexion de fond impliquant fortement en amont la population et les acteurs locaux, avec des professionnels renommés de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Les propositions issues de cette consultation pourront prendre valeur d'exemples, devenir des références, voire essaimer plus tard.

Un dialogue compétitif, une démarche de co-conception

Trente équipes pluridisciplinaires françaises et internationales ont été retenues en janvier 2025, après un appel à candidatures, pour travailler sur les dix sites du projet. À l'issue d'une procédure dite de « dialogue compétitif » en plusieurs phases, dix d'entre elles ont été déclarées lauréates – une par site – en novembre 2025 et pourront réaliser concrètement leur projet dans le quartier.

La forte implication de la population est une innovation majeure de la consultation. En mars, les habitants ont pu faire visiter leur quartier et faire part directement de leurs besoins aux équipes de concepteurs, en résidence d'immersion sur les sites. En mai, ils ont participé activement avec eux à des ateliers de réflexion, de formation, de conception et de programmation nommés « Manufactures de quartiers », d'abord sur chaque site, puis en juin à Paris lors d'une manifestation nationale. Enfin, à chaque étape de la consultation, des « jurys citoyens » d'une vingtaine de personnes ont pu interroger les concepteurs et évaluer leurs propositions. Deux citoyens ont ensuite participé pour chaque site au choix final du lauréat.

C'est, au total, sur une durée de huit mois que les trois équipes de concepteurs par quartier, mises en concurrence, ont travaillé dans un cadre assimilable à un grand atelier commun où se trouvaient réunies toutes les parties prenantes : élus, maîtres d'ouvrage, experts et représentants de la population. Ce processus a permis d'affiner, d'infléchir et même de réorienter leurs propositions pour qu'elles soient en adéquation avec les besoins des habitants, dans une véritable expérimentation, inédite à cette échelle, de co-conception du projet.

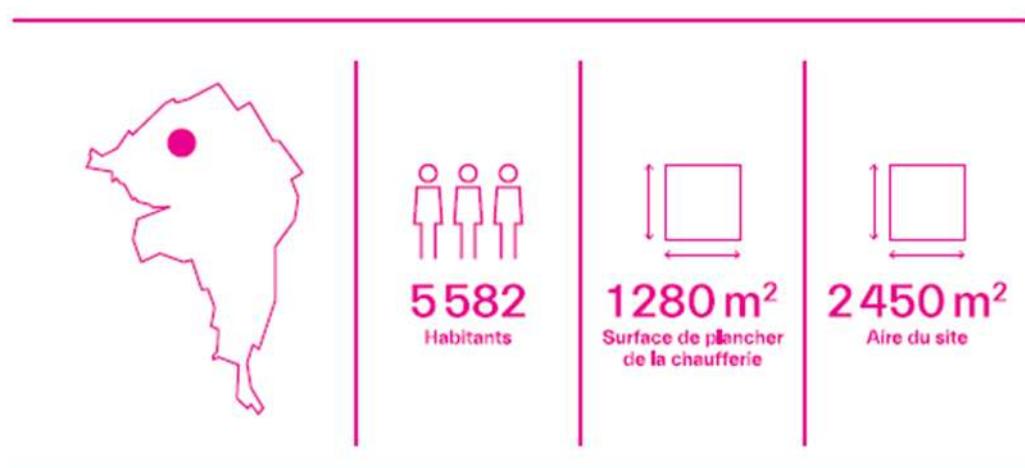
PARCOURS DE L'EXPOSITION

SECTION 1 – CORBEIL-ESSONNES Quartier des Tarterêts

Réanimer une chaufferie-cathédrale

On ne la voit plus, cachée derrière un rideau d'arbres et envahie par la végétation : l'ancienne chaufferie du quartier a cessé de fonctionner en 2013. Construite en 1969, elle alimentait un grand nombre d'immeubles qui ont été démolis. Le quartier des Tarterêts, l'un des plus importants secteurs de rénovation urbaine de France, a été profondément renouvelé depuis 2004 avec notamment la suppression d'une quarantaine de tours, remplacées par des immeubles de logements plus bas, en alignement sur rue, et une grande halle de marché.

Aujourd'hui, la réhabilitation et le changement d'usage de l'ancienne chaufferie peuvent en faire un lieu animé à vocation sociale et culturelle. Inscrit en 2016 au titre des Monuments historiques, le bâtiment dispose de qualités architecturales et constructives rares pour un édifice d'ordre technique et utilitaire : ses architectes Jean-Pierre Jouve et Roland Dubrulle ont conçu cinq voûtes en voile de béton mince – d'une épaisseur de 11 centimètres –, déployées en une corolle qui occupe les deux tiers d'une surface circulaire de 50 mètres de diamètre. Au centre, la cheminée culmine à 36 mètres tandis qu'en périphérie une ample verrière composant une mosaïque géométrique s'étire sur toute la façade et épouse en partie haute la courbure des voûtes. L'espace intérieur ainsi créé, d'une hauteur variant de 7 à 12 mètres pour une surface au sol de 1 300 mètres carrés, possède tout le potentiel pour devenir une cathédrale à caractère culturel.



PORTEURS DE PROJET
Ville de Corbeil-Essonnes,
agglomération Grand Paris Sud.

PARTENAIRES
Préfecture de l'Essonne,
préfecture de la région Ile-de-France,
Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU),

PROJET LAURÉAT

Architecte mandataire : h20 architectes

Architecte du patrimoine : Eugène architectes du patrimoine

Architecte, designer : Martial Marquet Studio

Paysagiste : Altitude 35

Ingénierie : Équilibre Structures, Peutz et associés (acoustique), Milieu Studio (développement durable), IGREC (fluides, performance énergétique, économiste), Agence ON (conception lumière), Batscop (OPC), Wanja Ledowski Studio (signalétique), Agence Denis Renault (préventionniste), Bruno Airaud (programmiste), Miguel Mazeri (anthropologue), Myr Muratet (photographe)

Mezzanine périphérique

Le projet intègre l'ancienne chaufferie dans son environnement proche en la raccordant visuellement à la ville par un élagage partiel des arbres et l'aménagement d'un parvis en continuité de l'avenue. Ce rez-de-ville se prolonge à l'arrière, côté est, par un emmarchement généreux conduisant à un jardin.

Le principe majeur d'organisation intérieure du bâtiment consiste à créer une mezzanine périphérique d'environ 8 mètres de largeur collée à la façade, sous les verrières, au même niveau que l'entrée. Cette mezzanine supporte plusieurs fonctions. Sas d'accès du public, elle accueille un bar sous la voûte de droite. Dans sa partie centrale, elle se creuse de gradins semi-circulaires en bois qui font office d'assises pour des spectacles ou des conférences, mais aussi de circulation pour rejoindre la partie basse de l'édifice. Au-dessous, le parterre est occupé par l'atelier cuisine, l'atelier numérique et des salles de réunion, et de façon assez libre par la bibliothèque – les rayonnages de livres se développent sur la paroi courbe de la façade. Une série de mobiliers en bois, modulaires et montés sur roulettes, est déclinée dans tous les espaces et permet de les reconfigurer selon les usages : bacs de rangement, rayonnages, banque d'accueil, tables de travail, bancs, transats, cimaises... Baptisés « SuperMeubles » par les architectes, ils privilégient le bois et les matériaux de réemploi.

À l'arrière, le parterre s'ouvre sur un jardin équipé d'une petite scène démontable, rappelant la forme en voûtes iconique de la chaufferie.



Architecte mandataire : DDA -Devaux & Devaux Architectes

Architecte associé : Freaks Architecture

Paysagiste : Atelier Iris Chervet

Ingénierie : Bollinger+Grohmann (structure), Studio DAP (acoustique), Franck Boutté (développement durable), Louis Choulet (fluides), Lollier Ingénierie (VRD)

Économiste : BMF

Scénographie : Kanju

Ingénierie culturelle : Le Troisième Pôle

Gradins de briques

Le site de l'ancienne chaufferie est raccordé à un réseau futur d'espaces verts qui rejoindront la gare de Corbeil. Passé le parvis, l'entrée conduit directement à un système de passerelles qui desservent les fonctions installées en rez-de-chaussée : l'accent est mis sur la partition nette entre ces circulations, qui occupent l'espace sous les deux voûtes situées à l'extrémité de la corolle, et les fonctions en partie basse, le parterre, conçu comme un espace « capable ».

La mezzanine existante accueille un bar-cafétéria tandis qu'à l'opposé une nouvelle mezzanine est créée pour recevoir un salon-bibliothèque qui veut offrir un accès « désinstitutionnalisé » à la connaissance. Ces deux mezzanines sont reliées par une passerelle périphérique qui longe la façade au niveau des verrières et ménage une vision panoramique sur le volume toute hauteur subsistant sous les trois voûtes centrales. Sous la passerelle se nichent des alcôves dont la tranquillité est assurée par des jeux de rideaux. Le parterre – dévolu à des manifestations de type petits concerts, animations théâtrales, lecture de contes... – est équipé de gradins en briques disposés en arc de cercle autour du « tronc » de la cheminée, de là les regards sont orientés vers les verrières.

À l'arrière du bâtiment, le jardin traité en amphithéâtre de verdure avec des assises pratiquées dans la pente se prête aux séances de cinéma de plein air.

Architecte mandataire : Studio Gang (États-Unis)

Architecte du patrimoine : NASCA

Paysagiste : Après la pluie

Ingénierie : Bérim (structure, fluides, performance énergétique, économiste), Aïda - Atelier indépendant d'Acoustique (acoustique)

Développement durable : agi2d

Programmation et stratégie urbaine : The Street Society

La chaufferie des curieux

Les architectes parlent d'une transformation de la chaufferie en « un lieu où la chaleur devient humaine et partagée », c'est-à-dire « non pas un simple espace de consultation du savoir mais un espace où le savoir se transmet collectivement ». Dès lors, ménager des lieux de rencontre, de discussion, de débats..., est primordial dans le projet. À l'extérieur, le parvis bénéficie d'une extension en terrasse, espace public où l'on peut s'asseoir et prendre un verre, qui se prolonge à l'intérieur de l'édifice, sous la voûte de droite après l'entrée – l'ensemble pouvant fonctionner de façon autonome et être privatisé pour des événements. La particularité de ce projet tient dans le système de gradins reliant le rez-de-chaussée et le rez-de-jardin qui prend ici une ampleur inédite en occupant une grande partie de la surface sous les trois voûtes centrales. Ces larges gradins accueillent toutes les fonctions de rencontre, d'échange, de jeux, mais aussi de lecture – leurs parois latérales sont équipées de bacs amovibles où sont rangés les livres de la bibliothèque en consultation libre. À mi-hauteur, les gradins s'élargissent pour devenir une plateforme où une « table des curieux » privilégie le savoir transmis oralement. Au niveau du parterre, l'espace libre et flexible peut accueillir des spectacles, des projections ou de grands dîners communautaires. Des ateliers du « faire » – cuisine, numérique, arts plastiques – prennent place dans une extension qui s'enroule autour de l'édifice et s'ouvre à l'arrière sur un jardin transformé en forêt-monde, avec des plantes acclimatées provenant de différents continents.

SECTION 2 – COULOMMIERS Quartier des Templiers

Remettre l'école au centre de la ville

En 1173, l'ordre des chevaliers du Temple édifie, sur le plateau de la Brie, au-dessus de la vallée du Grand Morin, une commanderie, à la fois résidence des moines-soldats, lieu de prière et domaine agricole. Classée au titre des Monuments historiques en 1994, elle accueille aujourd'hui des activités culturelles et de formation. Depuis soixante ans, la commanderie côtoie le quartier des Templiers construit dans la pente, qui assure la jonction avec le centre ancien dans la vallée. Ce quartier compte 1 260 logements sociaux (soit 60 % du parc social de la ville), répartis en barres et en plots de cinq niveaux, disséminés dans la verdure, pour près de 3 000 habitants. Depuis 2015, il a fait l'objet de plusieurs interventions : réhabilitation, résidentialisation, mais aussi réaménagement des espaces publics. L'enjeu est de favoriser un début de mixité sociale et de mieux intégrer les grands équipements, la commanderie, mais également les deux lycées conçus par l'architecte Émile Aillaud et le centre hospitalier implantés en périphérie du quartier. Au cœur de celui-ci, un îlot clôturé, de près de 2 hectares, accueille une école maternelle fractionnée en plusieurs bâtiments, un gymnase et un terrain de sport.

Il s'agit de reconfigurer cet îlot, pour en faire un véritable groupe scolaire « manifeste de l'école de demain », comprenant maternelle, élémentaire et accueil de la petite enfance. Dans un cadre sécurisé mais ouvert sur le quartier, il devra être capable de le fédérer et d'en devenir un pôle d'animation, complémentaire du petit centre commercial voisin.



PORTEUR DE PROJET
Ville de Coulommiers

PARTENAIRES
Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie,
office public de l'habitat de Coulommiers,
préfecture de Seine-et-Marne, préfecture de la région Île-de-France,
Éducation nationale et IEN.

LAURÉAT

Architecte mandataire : Cathrin Trebeljahr Architecte (France-Suisse)

Urbaniste, paysagiste : Les Marneurs

Ingénierie : ATEVE (VRD), Thermo Fluides (fluides), Atelier Masse (structure), EXECO (économiste), Zefco (développement durable)

Programmation architecturale et urbaine : Métamorphoses urbaines

Économie circulaire : R-USE

Écoles lisières

L'extension proposée du groupe scolaire reconfigure tout l'îlot en deux ensembles introvertis dont la silhouette peut rappeler celle de la commanderie des Templiers toute proche.

Les nouveaux bâtiments d'enseignement et d'apprentissage prennent la forme de pavillons tout en longueur, développés sur un ou deux niveaux, disposés en lisière des espaces publics du quartier. Deux cours végétalisées occupent les espaces centraux – l'une au sud pour les enfants de l'école maternelle, l'autre au nord pour ceux de l'école primaire – et sont refermées par deux pavillons de plan carré, de plain-pied, qui abritent la restauration et le centre de loisirs. Entre ces deux ensembles s'insère le parvis des écoles, qui peut devenir espace public hors temps scolaire. Les pavillons ont une ambiance chaleureuse et une échelle domestique, à la mesure des enfants, avec une trame structurelle de poteaux-poutres en bois et des matériaux biosourcés (béton de chanvre, brique de terre comprimée, pierre calcaire). Les toitures s'ouvrent en partie haute pour une ventilation naturelle et accueillent des panneaux photovoltaïques sur 30 % de leur surface. Les pavillons sont reliés les uns aux autres par une large coursive en façade sur cour, qui joue le rôle de préau en rez-de-chaussée et de circulation extérieure à l'étage.

L'environnement de l'école est fortement végétalisé avec des lisières boisées, une esplanade plantée côté est jusqu'aux abords du centre commercial et la pointe sud de l'îlot, qui devient un jardin public en balcon sur le coteau.



Architecte mandataire : Vurpas Architectes

Architecte associé, urbaniste : Commune

Paysagiste et urbaniste : Réseaux

Ingénierie : Gustave (structure bois), Oteis (fluides, développement durable), Vurpas Architectes (économiste), Génie Acoustique (acoustique), ICP (cuisine)

Programmation : Initial Consultants

Concertation, designer d'espaces : Sara de Gouy

Économie circulaire : Cycle Up

Une centralité-parc

Cette proposition vise à démolir le moins possible pour procéder par ajouts et transformations. Ainsi, elle prolonge l'intervention sur un territoire plus étendu que l'îlot soumis à la consultation, incluant au nord-est l'école élémentaire existante ainsi que le château d'eau voisin ; l'ensemble s'inscrit dans un grand parc central. Œuvre de l'architecte Émile Aillaud, construite dans les années 1960 selon le procédé de préfabrication Camus, cette école primaire initialement promise à la démolition est réhabilitée, agrandie par l'adjonction en façade d'une grande galerie vitrée et complétée par l'implantation d'une crèche et d'un centre social et médical. Son entrée est repositionnée au nord, devant le château d'eau équipé d'une couronne d'auvents qui permet d'attendre à l'abri. L'école maternelle existante est conservée en partie et agrandie par deux nouveaux bâtiments avec structure en bois et murs en béton de chanvre, autour d'une cour de récréation-jardin. Les classes, toutes de plain-pied et traversantes, s'ouvrent sur la cour et sur des terrasses extérieures. Pour assurer la continuité du parc et la lisibilité des cheminements, le petit centre commercial existant est en revanche démolli. Les commerces et services sont repositionnés dans les socles (rez-de-chaussée et R+1 réunis) des barres de logements environnantes qui sont réhabilitées. Le grand parc central est l'élément fédérateur de tous les programmes. Il s'appuie sur la richesse végétale et arborée existante qui est encore densifiée et enrichie par des jardins partagés, voire une clairière accueillant des moutons.

Architecte mandataire : Ylé Architectes

Architecte associé : BC Architects

Paysagiste : Djao-Rakitine

Ingénierie : Oteis (TCE), Eco+Construire (économiste), Zefco (développement durable), Peutz et associés (acoustique), BEGC (cuisine)

Programmation et montage opérationnel : Alphaville

Programmation commerciale : Bérénice, pour la ville et le commerce

Économie circulaire : Eco+Carbone et Ylé Architectes

École vernaculaire

Les différents éléments du programme sont répartis sur le pourtour de la parcelle, en deux groupements. Au nord : l'école maternelle, le restaurant scolaire et le centre de loisirs – installé dans l'ancienne école La Fontaine réhabilitée. Au sud : l'école élémentaire qui réinvestit un bâtiment existant, la maison des enseignants, la crèche et un jardin avec un bassin pour stocker les eaux pluviales. La zone centrale restant libre est traitée en deux cours paysagées avec arbustes en bosquets, arbres de haute tige et noue plantée accueillant un fil d'eau. Desservant les deux cours, un passage piéton transversal est-ouest sert de parvis et de liaison avec le quartier alentour.

L'architecture des bâtiments adopte une typologie de pavillons d'inspiration rurale, de plain-pied ou d'un étage avec ventilation naturelle et récupération des eaux de pluie. Un système constructif vernaculaire et l'emploi de matériaux locaux – bois bleui, terre crue, paille et chanvre – visent à ancrer fortement les édifices dans le territoire de Seine-et-Marne.

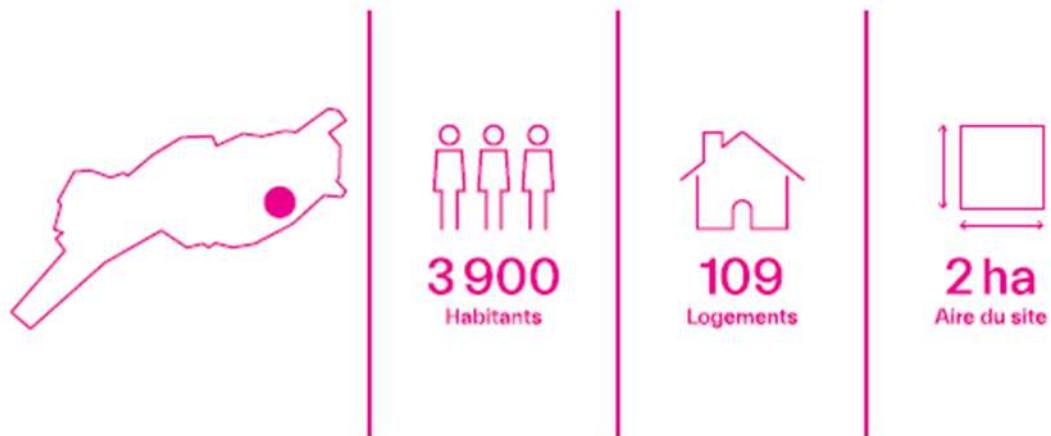
La connexion de cet îlot scolaire, plutôt refermé, avec son environnement se fait par l'aménagement, sur son flanc est, d'un vaste espace public arboré doté d'un petit amphithéâtre – dénommé la « place des Templiers » – qui se développe jusqu'au petit centre commercial existant. Plus loin, l'école Jehan-de-Brie actuelle sera en partie reconvertise en logements pour seniors et en partie démolie afin de laisser place à la construction de logements intermédiaires.

SECTION 3 – PESSAC Quartier de Saige

Convertir une tour de logements

Bordeaux a la réputation, bien réelle, d'être une ville basse, en grande partie constituée, au-delà de son hypercentre, de petites maisons mitoyennes appelées « échoppes ». Aussi la surprise est grande, lorsqu'on arrive à Pessac, ville de la banlieue sud-ouest comptant des domaines viticoles, de découvrir huit tours d'habitation hautes de 18 étages, regroupées sur un périmètre restreint. Construites entre 1970 et 1974 par les architectes Jean Dubuisson et Francisque Perrier, elles sont flanquées de barres plus basses (3 étages) disposées en U. L'ensemble a hébergé jusqu'à 4 500 habitants, répartis dans 900 logements. Depuis, si la population a diminué, elle s'est en outre paupérisée, malgré la vente de plusieurs dizaines de logements. Le quartier souffre aujourd'hui d'une image stigmatisante par rapport au centre-ville et aux zones pavillonnaires environnantes. Pourtant, ses atouts sont nombreux : une ligne de tramway qui rejoint Bordeaux, une végétation abondante et la proximité immédiate du campus universitaire.

Dans le cadre d'un projet urbain en cours, quatre tours seront réhabilitées tandis que la tour 8, objet de la consultation, devrait connaître une transformation d'usage complète pour accueillir des petites entreprises – en lien notamment avec le centre hospitalier voisin – et des logements pour jeunes actifs ou étudiants. Il s'agit de valoriser un patrimoine emblématique de la deuxième moitié du 20e siècle et d'en faire un véritable exemple de reconversion pour le 21e siècle.



PORTEURS DE PROJET
Domofrance,
ville de Pessac.

PARTENAIRE(S)
Bordeaux Métropole,
préfecture de la Gironde,
préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine,

LAURÉAT

Architecte mandataire : Dominique Perrault Architecture

Architecte associé : MBL architectes

Paysage : Inside Outside (NL)

Ingénierie : Ingérop (TCE/VRD), Jean-Paul Lamoureux (acoustique), Axio (économiste), Actierra (développement durable), Arcora (façade), Sorane/EnBat (énergie)

Programmation et montage opérationnel : Soletdev

Prévention situationnelle : GLI

Patrimoine : GRAHAL

Urbanisme tactique, préfiguration : Soletdev

Rue verticale

Plus qu'une rénovation ou une réhabilitation, le projet propose une régénérescence de la tour centrale du quartier de Saige, en puisant dans ce qui constitue son identité.

L'analyse précise de sa structure montre qu'il est possible d'en éviter une travée, du rez-de-chaussée jusqu'au dernier étage, de façon à créer ainsi, à l'intérieur même du volume de la tour, une sorte de « rue verticale ». Celle-ci accueille de vastes espaces communs partagés – salles de travail, laveries, lieux de détente –, des « pièces en plus » reliées par des trémies et des escaliers intérieurs. Ces pièces s'ajoutent aux surfaces des bureaux (R+1 à R+4), des logements étudiants (R+5 à R+12) et des logements pour jeunes actifs (R+13 à R+16). Réalisée en retrait des façades nord et sud caractérisées par leur graphisme vertical, cette transformation intérieure n'altère pas l'aspect général du bâtiment, mais l'œuvre largement sur le paysage et joue un rôle de régulation thermique. Le retrait des façades se prolonge à l'intérieur des logements et des bureaux, offrant aux habitants et aux usagers des loggias ombragées.

En rez-de-chaussée, la tour s'enrichit d'une grande halle modulaire en bois, dont la structure poteaux-poutres basée sur une trame de 6 x 6 mètres peut s'étendre au gré des programmes qu'elle abrite : crèche, centre de soins, épicerie, ateliers de réparation, locaux associatifs... Elle ancre fermement la tour au sol et amorce la requalification de son environnement par un parc-jardin composé de mini-collines, destiné à terme à se diffuser dans tout le quartier.



Architecte mandataire : 51N4E (Belgique)

Architecte associé : Plan Común

Urbanistes associés : 51N4E Acte, Lafayette

Paysage : Établissement

Ingénierie : Egitura (structure), DIESE (fluides), Aïda (acoustique), Artelia (VRD), Vpeas (économiste), Atmos Lab (développement durable)

Programmation et montage opérationnel : Creaspace

Prévention situationnelle : Cronos Conseil

Patrimoine : 51N4E Cast / Urbanisme tactique, préfiguration : 51N4E et Lafayette Architectes

Annexe modulable

Les architectes proposent d'intervenir avec retenue sur la tour, en évitant le plus possible de toucher à sa structure, tout en modifiant l'offre résidentielle afin d'introduire de petits logements pour étudiants (de R+3 à R+8), pour jeunes actifs (de R+9 à R+14) et en gardant quelques logements familiaux dans les trois derniers niveaux. Le socle (rez-de-chaussée et R+1) est néanmoins transformé plus profondément avec un nouveau hall d'entrée aux dimensions généreuses en façade sud, des commerces et des services aux habitants en façade ouest, et des bureaux associatifs en façade est, l'ensemble activant une relation plus forte avec le quartier. L'introduction de ces nouvelles fonctions est amplifiée par la construction, côté est, d'un nouveau bâtiment de trois niveaux, une sorte d'annexe constituant un volume modulable et capable d'abriter toutes sortes de programmes : ateliers artisanaux, atelier de réparation, commerces de gros, cantine solidaire, local à vélos... Ce long bâtiment est implanté sur une partie de la dalle du parking souterrain existant qui offre une surface minérale déjà en place. Il est composé d'une structure légère et modulable, en bois pour le rez-de-chaussée et le premier étage, en métal pour le second, qui présente sur toute sa longueur deux nefs voûtées rompant avec l'ordre orthogonal qui régit le quartier. L'environnement végétal présent est renforcé par la plantation d'arbres de haute tige, l'aménagement d'une prairie, de jardins potagers et d'une aire de jeux.

Architecte mandataire : l'AUC

Architecte associé : UR

Paysage : Studio Mathieu Lucas

Ingénierie : Atmos Lab (développement durable), Ingerop (TCE/VRD), T/E/S/S/ (façade), BMF (économiste)

Programmation et montage opérationnel : EPPC

Patrimoine : Simon Texier

Urbanisme tactique, préfiguration : VraimentVraiment

Extension latérale

Le projet se fonde sur le potentiel de transformation intérieure de la tour pour proposer de nouvelles combinaisons typologiques. Afin d'augmenter encore cette flexibilité, une extension de 10 étages vient se coller sur la façade sud, modifiant quelque peu la silhouette de la tour en l'épaississant. Si les étages hauts, au-dessus du R+10, restent attribués à des logements traditionnels (familiaux ou étudiants), des programmes correspondant à une demande nouvelle peuvent être développés dans la partie basse. En réunissant tour existante et extension, les surfaces de plancher sont plus importantes, ce qui permet l'installation de bureaux en *coworking* avec salles de réunion et locaux techniques partagés, et de logements en *coliving* pour étudiants et jeunes actifs avec espaces communs (salles d'étude et de jeu, laverie, cuisine, terrasses...). Le rez-de-chaussée agrandi s'ouvre sur le quartier en accueillant des commerces, un restaurant associatif, une conciergerie ou une permanence de la mairie. En complément, un nouveau bâtiment abrite des activités de production artisanales et des ateliers d'artiste qui ne peuvent pas trouver leur place dans la tour. Il est implanté sur une petite partie du parking côté est et contribue à mieux traiter le rapport au sol de la tour en structurant un parvis-jardin qui fait office de « place du village » entre le pied de la tour et le centre social existant en vis-à-vis côté sud. Au nord, les plantations d'arbres de haute tige sont renforcées et font le lien avec la future coulée verte, projetée en direction du centre-ville de Pessac.

SECTION 4 – SEDAN Résidence Ardenne

Logements avec vue sur la Meuse

Elles se voient de loin, ces cinq tours ! Que l'on arrive par l'autoroute de Charleville-Mézières ou que l'on se promène dans le centre historique de Sedan, elles sont bien là, en point de mire, juchées sur leur promontoire rocheux, dominant la ville et le fleuve qui la traverse : la Meuse. C'est un cas de figure unique en France : des tours de logements de 12 étages ont été construites, en 1965, au sein même des fortifications qui entourent le château médiéval. Elles abritaient des familles de militaires jusqu'à ce que les casernes de la ville ferment leurs portes dans les années 1980. Aujourd'hui, deux tours sont vides, et les trois autres sont occupées à 50 % par des personnes en situation de précarité. À bonne distance les unes des autres, elles encadrent une école maternelle, quelques pelouses, une aire de jeux pour enfants, des parkings passablement déserts, et sont environnées de rampes d'accès, de fossés et de hauts murs, qui accentuent l'isolement de cet îlot situé en hauteur.

Comment redonner une attractivité à ce quartier en s'appuyant sur ses qualités paysagères et en l'arrimant plus efficacement au centre-ville ? Comment lui redonner vie par une offre de logements et de services renouvelée ? À proximité des quartiers anciens (17-19e siècle) et de ceux issus de la reconstruction d'après-guerre conduite par Jean de Mailly, comment élaborer ici une nouvelle strate urbaine, écologique et résiliente ?



PORTEURS DE PROJET

Ville de Sedan,
Habitat 08.

PARTENAIRES

Ardennes Métropole,
préfecture des Ardennes,
préfecture de la région Grand Est.

LAURÉAT

Architecte urbaniste mandataire : LAB705 (Belgique)

Architecte : aac architecture (Belgique)

Paysagiste et architecte du patrimoine : LĀNOD

Programmation et montage opérationnel : Métamorphoses urbaines

Expertise genre et inclusion : L'Architecture qui dégenré

Ingénierie : Bérim (VRD/TCE, économiste), agi2d (développement durable), WOW Engineering (structure bois et ouvrage d'art)

Prototypage : Itinéraire Bis

Économie circulaire : RE!NOUVEAU

Un parc-patrimoine

La résidence Ardenne s'intègre dans un parc réaménagé qui met à l'honneur les vestiges militaires de la citadelle.

Les anciens « cavaliers » – zones surélevées destinées aux pièces d'artillerie – sont incorporés dans un réseau de cheminements et d'aires de jeux. L'ancien chemin de contre-garde qui fait le tour du site est reconstitué, permettant un nouveau parcours de découverte.

Au centre, une grande clairière redessine la topographie avec rampe et terrasses gradinées pour monter doucement vers l'école maternelle, transformée en Maison du parc. Belvédère exceptionnel sur la ville et la vallée de la Meuse, une grande terrasse végétalisée est créée à la place du parking actuel. C'est un lieu d'intensité urbaine, pouvant accueillir ponctuellement rassemblements festifs et événements mais aussi animé au quotidien par de nouveaux équipements situés dans les deux premiers niveaux des tours qui sont réhabilitées, de façon légère pour Fougères, de façon plus importante pour Genêts, avec l'adjonction en façade de grands jardins d'hiver équipés d'un vitrage coulissant antisolaire.

La tour Myrtille, sur le boulevard des Écossais, sera réhabilitée dans un deuxième temps avec l'adjonction de services à son pied. Principal accès piéton au site depuis le centre-ville, la rampe des Capucins est réaménagée avec des assises de repos et des jardins humides en gradins pour les eaux pluviales.

Enfin, au titre de l'urbanisme transitoire, cent « petits projets » ponctuels accompagneront pendant le temps nécessaire – une décennie – la réalisation du projet.



Architecte urbaniste mandataire : OBRAS

Architecte : Atelier Julien Boidot

Paysagiste : Réseau(x)

Programmation et montage opérationnel : Ville ouverte

Ingénierie : Lollier (VRD), EVP (structure), CMB (économiste), Zefco (développement durable, thermique)

Patrimoine : Richard Klein

Des socles pour les tours

Le projet vise à réintroduire le quartier dans la ville en améliorant les accès, à réhabiliter trois des tours en adaptant leurs logements à la demande et en aménageant un grand parc susceptible d'attirer des visiteurs de toute l'agglomération. C'est d'abord un travail sur la topographie qui est pratiqué avec la création de socles au pied des tours Genêts et Fougères, qui font écho aux anciens bastions des fortifications. Ces socles en pierre, qui élargissent considérablement les rez-de-chaussée actuels, permettent d'améliorer leur ancrage sur le terrain et d'accueillir de nouveaux programmes, notamment des services à la population (cantine solidaire, hammam...). Côté accès, la rampe des Capucins actuelle, en forte pente mais principal accès piéton depuis le centre-ville, est dotée de paliers avec assises et de plantations. Une deuxième rampe est créée dans le talus côté ouest, et une passerelle est construite au nord afin de relier plus efficacement le site au boulevard des Écossais et au quartier pavillonnaire voisin. L'ensemble est unifié dans un grand parc, avec zones boisées, prairie naturelle, systèmes de gradinage pour absorber les dénivellations et poches de stationnement établies aux entrées est et ouest. Les tours Genêts et Fougères sont réhabilitées pour abriter des logements plus petits adaptés au troisième âge. Leurs façades bénéficient d'un vitrage plus performant sur le plan thermique et de stores qui transforment leur image. À l'échéance 2050, la tour Myrtille sera elle aussi réhabilitée afin de recevoir des étages de bureaux, et une résidence pour seniors sera construite en lieu et place de la tour Sorbiers démolie.

Architecte urbaniste mandataire : XDGA (Belgique)

Architecte : Nunc Architectes

Paysagiste : GRUE

Programmation et montage opérationnel : CityTools

Ingénierie : Ivoire (VRD), Batiserf (structure), Eco+Construire (économiste), Solares Bauen (développement durable)

Architecte : MATERA

Économie circulaire : BoMA

Une clairière circulaire

La résidence Ardenne comprend cinq tours d'habitat des années 1960 posées sur le socle historique majeur que sont les fortifications. Cette proposition formule une nouvelle relation entre ces deux types de patrimoine en promontoire sur la ville. Une grande pièce paysagère centrale de forme circulaire est créée, composée d'une strate végétale basse. Cette grande clairière offre un espace ouvert et fédérateur, adaptable à différentes pratiques sportives et ludiques. En périphérie de celle-ci, dans les angles des fortifications et au pied des tours, sont installées des forêts-jardins. Enfin, des arbres d'alignement ombragent et accompagnent les parcours, notamment la promenade circulaire autour de la clairière. Des vues sont ménagées à travers cette végétation, vers la vallée de la Meuse et au-delà. Les rampes d'Asfeld et des Capucins, réaménagées pour être plus confortables (main courante, assises...), deviennent les traits d'union entre ce nouveau parc et les deux places du centre-ville sur lesquelles elles débouchent. Juxtaposé à la rampe des Capucins, un parking silo incluant un ascenseur et des services rend l'accès au site encore plus aisés. Concernant les cinq tours, plusieurs scénarios sont envisagés, y compris la conservation – en partie ou en totalité – des deux tours promises à la démolition. L'aspect général et la perception des tours réhabilitées sont transformés par la création de larges loggias bioclimatiques en remplacement des balcons ou, plus radicalement, par évidement des angles des bâtiments, ce qui permet de reconfigurer les plans des logements en fonction des besoins tout en les ouvrant sur le paysage.

SECTION 5 – CAEN Immeuble Langevin, quartier de la Grâce-de-Dieu

Rassembler les générations

Cent vingt mètres de long pour onze mètres d'épaisseur, le tout sur huit étages. L'immeuble Langevin est un pur produit du grand ensemble dénommé « la Grâce-de-Dieu », édifié au début des années 1960 par les architectes Delacroix, Clot, Bataille, Richard et Auchapt dans la plaine agricole au sud de la ville. La construction fait appel au procédé industrialisé Estiot, innovation de l'époque : structure poteaux-poutres en acier et panneaux de béton préfabriqués. Tout autour, les barres érigées à la même période ont été soit démolies (540 logements), soit rénovées avec une isolation thermique extérieure.

De nouveaux programmes sont venus s'y ajouter, notamment entre 2006 et 2015 dans le cadre de la rénovation urbaine soutenue par l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Mais l'immeuble Langevin, lui, est resté quasi intact : un bâtiment en suspens, à moitié vide, longtemps promis à la démolition.

En 2021, un changement de cap est décidé : le bailleur social, Caen la mer Habitat, choisit de le conserver et de le transformer en profondeur.

Les 107 logements, principalement des T3 et des T4, devront être redécoupés en petits appartements avec espaces extérieurs, pour répondre aux besoins de logements d'étudiants et de seniors. Une partie sera réservée à l'accès à la propriété des plus modestes ; des espaces collectifs mutualisés, des activités et des services seront créés. Le tout avec un haut niveau d'exigence en matière de réemploi et de recours à des matériaux biosourcés. Et à coûts maîtrisés, afin de pouvoir être répliqué sur d'autres bâtiments similaires.



PORTEURS DE PROJET
Caen la mer Habitat,
ville de Caen,

PARTENAÎRES
Communauté urbaine Caen la mer,
Normandie Aménagement,
préfecture du Calvados,
préfecture de la région Normandie.

LAURÉAT

Architecte mandataire : La Soda

Architecte associé : Erwan Bonduelle Architecture - EBA

Paysagiste : Coloco

Ingénierie : Espace Temps (fluides, thermique, développement durable), EVP Ingénierie (structure), Vpeas (économiste)

Développement et montage opérationnel : Bérénice, pour la ville et le commerce

Déconstruction : BleuBlancVert

Soile actif

Ce projet dénommé « Superlangevin » vise à révéler le potentiel que peut receler une barre de grand ensemble de faible épaisseur, construite en panneaux de béton préfabriqué.

Les démolitions proposées, limitées, se justifient par la valeur ajoutée qu'elles apportent à la qualité résidentielle de chaque logement, notamment pour les rendre tous traversants, y compris les plus petits. Dès lors, ceux-ci s'ouvrent sur deux coursives rapportées en façades est et ouest. Largement dimensionnées, celles-ci permettent la distribution horizontale des logements, côté est, et offrent un espace privatif extérieur à chaque appartement, côté ouest.

Le socle, qui se veut « actif », se développe sur les deux premiers niveaux, élargis de 3 mètres à l'est et de 5 mètres à l'ouest, avec la création, ponctuellement, de doubles hauteurs. Il s'ouvre à un public non-résident en abritant des locaux pour de très petites entreprises (TPE) et une pépinière soutenant l'entrepreneuriat local. Mais aussi une Maison du vivant destinée à recevoir une activité de maraîchage, une cuisine pédagogique, un café, un lieu d'éducation populaire, des espaces de débats... Le socle contient par ailleurs les espaces communs de l'immeuble, halls d'entrée, locaux à vélos, salles de réunion. En option, une surélévation sur pilotis de la chaufferie qui jouxte l'immeuble accueillera une programmation culturelle et artistique. Enfin, des matériaux biosourcés sont largement employés : à l'extérieur, isolation thermique des façades en caissons de bois remplis de paille et enduit chaux-terre-paille ; à l'intérieur, cloisonnements en panneaux lin et bois.



Architecte mandataire : LIN Architecture + Urbanism (Allemagne)

Architecte : CSA, Camille Salomon Architecte

Philosophie : Joseph Hanemann

Programmation et montage opérationnel : Adélaïde Atelier d'urbanisme

Architecte paysagiste : HBLA, Hugo Bruley Landscape Architecture

Ingénierie : BETEM (TCE / développement durable), A.N.M. Ingénierie (économiste), AIDA – Atelier indépendant d'Acoustique (étude acoustique)

AMO réemploi : Maximum

Podium et exosquelette

Les architectes reconnaissent deux qualités à l'immeuble Langevin, communes à beaucoup de grands ensembles : son horizontalité et sa monumentalité, qui sont amplifiées par le projet de rénovation. La première s'applique au socle, d'une hauteur de deux niveaux, qui est souligné horizontalement par un nouveau « podium » en béton, plateforme de près de 10 mètres de large qui court le long de la façade est, au niveau du rez-de-chaussée, en surplomb du parking existant reconfiguré. Ce podium offre un prolongement extérieur aux ateliers de production artisanaux et aux locaux associatifs, comme aux halls d'entrée, et peut servir de cadre aux fêtes de quartier. La monumentalité, quant à elle, est magnifiée par l'adjonction d'un « exosquelette », structure métallique de réemploi plaquée sur les deux façades, qui donne une épaisseur supplémentaire à l'immeuble. Côté est, cet exosquelette accueille les coursives de distribution de l'ensemble des logements, percées régulièrement de trémies pour ne pas assombrir les étages inférieurs et tenir à distance le va-et-vient des résidents. Côté ouest, il contient des balcons filants qui octroient un espace extérieur privatif à tous les appartements. Très végétalisé, il forme une « façade-paysage » en continuité avec le jardin qui s'étend au pied du bâtiment. Les façades sont par ailleurs scandées par trois travées verticales abritant ascenseurs et cages d'escalier, dont les plateaux libres font office d'espaces partagés à destination des logements étudiants et seniors, pour des réunions de travail ou d'amis.

Architecte mandataire : Sergison Bates Architects (Royaume-Uni)

Architecte associé : Atelier Hart Berteloot

Concertation, programmation et montage opérationnel : Courtoisie urbaine

Expertise historique, patrimoniale et fonctionnelle : Richard Klein

Paysagiste : Atelier Jean Chevalier

Ingénierie : EVP Ingénierie (structure), Espace Temps (fluides, thermique, développement durable, économie circulaire), Becquart (économiste)

Transformer sans dénaturer

L'intervention sur l'immeuble Langevin se veut minimale et démonstrative des capacités d'un bâtiment de grand ensemble à se rénover tout en conservant son identité architecturale.

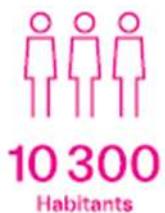
Les architectes vont jusqu'à proposer de retirer l'ancienne isolation extérieure de la façade et son bardage posés en 1987 pour les remplacer par une isolation intérieure plus performante et ainsi retrouver la composition de façade originelle de 1962. Dans le même esprit, le volume initial est largement préservé, dans son épaisseur, sa longueur et sa hauteur. Les seuls rajouts consistent en une coursive accrochée au niveau R+1 pour distribuer les logements étudiants, et quelques loggias installées sur le pignon sud. Quant à la toiture, elle est seulement végétalisée et rendue accessible aux habitants, sans surélévation. Le rez-de-chaussée accueille des services à la population : Maison des générations, qui bénéficie d'une petite extension émergeant de la façade ouest, laverie solidaire, ateliers et espaces partagés. Au centre, un large passage public est creusé à travers l'immeuble, permettant une liaison directe entre les jardins potagers côté est et le jardin boisé et le théâtre de verdure aménagés côté ouest. La majorité des appartements sont traversants ou à double orientation et, à partir de la taille T2, ils disposent d'une loggia privée. Les anciens paliers et les circulations verticales s'ouvrent généreusement sur les façades pour devenir des lieux de sociabilité, formant de nouveaux seuils d'habitat, espaces de transition entre l'extérieur et l'intérieur des logements.

SECTION 6 – LE MANS Quartier des Sablons

Bureaux et commerces retrouvent leur place

L'ancien pôle commercial de la ZUP des Sablons, construit dans les années 1960, est en déshérence. Sa place centrale, située sur la dalle d'un parking aujourd'hui condamné, est la plupart du temps déserte. Le linéaire des petits locaux commerciaux mitoyens qui la borde au nord est très vétuste et pour partie vacant. Côté sud, l'immeuble de bureaux Le Laffitte, édifié en 1977, est à moitié vide. Les quelques commerces qui occupent son rez-de-chaussée n'ont pas meilleure allure. À l'est, la place est fermée par les murs aveugles d'un supermarché, dont l'entrée se trouve du côté opposé. Érigée pendant les Trente Glorieuses sur un plan de Michel Marty (urbaniste) et de Pierre Vago (architecte) au sud de la ville, en totale rupture avec les faubourgs ouvriers voisins constitués de petites maisons mitoyennes, la ZUP des Sablons a fait l'objet d'une transformation profonde durant les vingt dernières années. Le programme de rénovation urbaine soutenu par l'ANRU a conduit à sa dédensification avec une population qui est passée de 20 000 habitants dans les années 1990 à 10 000 de nos jours.

Comment redonner ici une centralité commerciale et tertiaire, en faisant revivre le Laffitte et en augmentant l'attractivité d'une place que les habitants pourraient fréquenter en toute sécurité ? Les atouts du quartier ne manquent pas, notamment une ligne de tramway, un marché hebdomadaire renommé et une coulée verte arborée toute proche, le long des rives de la rivière l'Huisne, qui pourrait être prolongée jusqu'au cœur du quartier.



PORTEURS DE PROJET
Cénovia cités,
Le Mans Métropole.

PARTENAIRES
Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU),
Union départementale des associations familiales (UDAF),
préfecture de la Sarthe,
préfecture de la région Pays de la Loire.

LAURÉAT

Architecte urbaniste mandataire : Raum404 (Suisse)

Architecte urbaniste : Etran Architecture

Ingénierie : T/E/S/S Atelier d'ingénierie (TCE, façade), Éléments Ingénieries (développement durable)

Programmation et montage opérationnel : Alphaville

Programmation commerciale : Bérénice, pour la ville et le commerce

Économie construction : A.N.M. Ingénierie

Un bâtiment-gradins

Le quartier retrouve une centralité commerciale et tertiaire par extension et épaississement de l'immeuble de bureaux dit « le Laffitte », sur ses deux façades. Côté place des Sablons, l'immeuble est même complètement reconfiguré par une succession de gradins, qui augmentent progressivement les surfaces des plateaux de bureaux, du 5^e étage jusqu'au premier. Ce qui permet de prolonger les espaces de travail par de larges coursives végétalisées, installées sur la toiture de l'étage inférieur. Plus que de simples circulations, ces coursives sont des lieux d'échange favorisant les rencontres ; elles offrent aussi, aux beaux jours, une surface supplémentaire qui permet de travailler à l'extérieur.

Le rez-de-chaussée du Laffitte, devenu entièrement vitré, accueille les commerces en vis-à-vis du marché de la place des Sablons, ainsi qu'une coopérative réunissant habitants et micro-entreprises autour d'ateliers partagés. La transparence du socle ainsi que la végétalisation de toute la façade établissent une relation généreuse entre le marché, l'immeuble et, à l'arrière, les rives arborées de la rivière l'Huisne.

En toiture, la terrasse conjugue production et convivialité : les potagers et les plantations issues de l'agriculture urbaine fournissent légumes, herbes et épices. Une pergola en structure réemployée procure des zones d'ombre pour déjeuner ou se réunir. Accessible à tous les usagers du Laffitte, ce toit partagé incarne l'esprit du projet : produire localement, favoriser les rencontres et offrir un cadre de vie de qualité.



Architecte urbaniste mandataire : Syvil architectures

Programmation urbaine et montage : Urbanova

Maîtrise d'usage : Atelier Isla

Ingénierie : Albert & Co (environnement, thermique, fluide, CVC plomberie, économiste), Milae (structure), Betelec (électricité), INGERIF (VRD)

Expertise réemploi : Bellastock

Paysagiste : Camille Gaches

Une nappe de voûtes

L'ancrage de l'immeuble de bureaux dit « le Laffitte » à l'espace public est renforcé au niveau de son rez-de-chaussée, côté place et au pied des deux pignons, par une extension en nappe qui prend la forme d'une grande halle. Composée d'un ensemble de voûtes de hauteur généreuse, juxtaposées, évoquant les architectures des marchés couverts, elle ouvre radicalement l'immeuble sur l'extérieur, côté place et côté boulevard, et lui confère une identité forte. Ce nouveau socle accueillera des activités liées à l'alimentation, notamment un *food court* qui permettra de promouvoir le savoir-faire des habitants du quartier et des commerces de bouche. L'immeuble est surélevé d'un niveau afin de lui donner une silhouette plus élancée, et sa façade côté place est animée par des coursives qui offrent des espaces extérieurs et facilitent la visibilité des plateaux. Le supermarché existant est légèrement déplacé un peu plus au sud, pour l'aligner et l'ouvrir côté boulevard, et surmonté partiellement de plusieurs niveaux de logements. Cette opération permet de prolonger la continuité paysagère des rives de l'Huisne vers l'intérieur du quartier et de dégager une « esplanade festive », circulaire, qui symbolise sa nouvelle centralité. La place des Sablons est densifiée sur sa partie nord avec la construction d'une pépinière d'artisans, en lieu et place de la galerie commerciale actuelle qui sera démolie, et d'un nouveau socle au rez-de-chaussée de la barre de logements voisine qui accueillera des services médicaux.

Architecte urbaniste mandataire : Dadour de Pous architecture

Architecte associé : Gaëtan Redelsperger architecture

Paysagiste : Cyrille Marlin

Programmation, montage opérationnel et concertation : Soletdev

Ingénierie : Terrell (TCE), Vpeas (économiste), Atmos Lab (développement durable), Gui Jourdan (acoustique)

Économie circulaire : Oslo réemploi – Les chantiers de demain

Conserver et transformer

La proposition consiste en une stratégie générale de valorisation du déjà-là (immeuble de bureaux Laffitte, place haute, maison du projet et galerie commerciale nord), pour occasionner un minimum de démolition et de reconstruction. Le Laffitte est conservé dans sa volumétrie globale mais des balcons filants sont ajoutés aux étages, en façade sud, côté boulevard. À l'intérieur, la flexibilité de la trame structurelle permet de rendre les plateaux traversants avec vue sur la rivière l'Huisne et le paysage. En toiture, une surélévation d'un niveau est créée afin d'accueillir des événements. En rez-de-chaussée, si le volume du socle existant en avancée sur la place est conservé, il devient transparent et s'organise autour d'un patio intérieur, abritant notamment un hall traversant, une maison médicale et une cantine solidaire. La place haute actuelle est transformée en un nouveau jardin par l'apport de 40 centimètres de terre et le percement de la dalle de l'ancien parking pour la plantation ponctuelle d'arbres fruitiers. Au centre, l'actuelle maison du projet devient le pavillon central du jardin qui accueillera des activités ludiques et culturelles. À l'est, le supermarché est repositionné un peu plus loin le long du boulevard, mais sa structure et sa dalle sont partiellement réutilisées afin de créer une halle de sport. Enfin, côté nord, la galerie actuelle de commerces, en grande partie désaffectée, est transformée en pépinière artisanale avec de nouvelles façades.

SECTION 7 – MARSEILLE Quartier du Petit Séminaire

Grand parc pour petit vallon

La colline, plombée par le soleil, est parsemée de pins, d'oliviers et d'acacias au milieu desquels serpentent les voies urbaines. Nous sommes à Marseille, à 6 kilomètres à vol d'oiseau au nord-est du Vieux-Port, dans un petit vallon qui a conservé une végétation restée à l'état quasi sauvage. La cité du Petit Séminaire a été construite entre 1958 et 1960 sur un plan de l'architecte Georges Candilis et a été le théâtre de 1976 à 1986 d'une expérience de réhabilitation par l'équipe du Cerfise (Centre d'études, de recherche et de formation institutionnelle du Sud-Est), réunissant architectes, sociologues et photographes. Une autre cité voisine, la cité des Ruches, située sur le versant, sera pour sa part réhabilitée. Des immeubles en plots en copropriété, un groupe scolaire et des lotissements pavillonnaires complètent un environnement urbain finalement assez dense. Mais le centre du vallon, là où ruisselle l'eau de pluie les jours d'orage, constitue une zone opportune d'environ 200 mètres de large sur près de 1 kilomètre de long qui peut être valorisée.

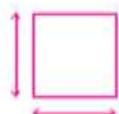
L'objectif est d'y créer une coulée verte, qui porterait bien son nom en déroulant une abondante végétation du haut vers le bas. Un îlot de fraîcheur, inondable par intermittence, susceptible de devenir une référence pour les villes méditerranéennes face au changement climatique. Une centaine de logements seront édifiés sur le versant, en balcon sur ce nouvel espace public paysager, au profit d'une meilleure cohésion sociale.



1306
Habitants



4 ha
Surface approximative
de la coulée verte



6 ha
Aire du site

PORTEURS DE PROJET
Métropole Aix-Marseille-Provence,
ville de Marseille.

PARTENAIRES
Provence Métropole Logement,
préfecture des Bouches-du-Rhône,
préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

LAURÉAT

Paysagiste et urbaniste mandataire : AMT - Atelier Marion Talagrand

avec Solenne Sari, Anne-Fleur Guary, Élisabeth Demenge, Elena Fontal Aira, Guillaume Proust, Johanna Taar, Melissa Anis, Mathilde Pichot et Simon Goddard

Ingénierie : ALTO-STEP (VRD, hydrologie)

Expertise : Écosphère et Audrey Marco (écologie), Geodice (mobilités)

Sociologue urbaniste : Cité Qua Non

Paysagiste : MB Paysage (milieu méditerranéen), M-Paysage (suivi de chantier)

Photographe : Bertrand Stofleth

Concertation et participation : La Compagnie des rêves urbains

Une grande promenade

Bien que de taille réduite, le quartier du Petit Séminaire est considéré comme un « condensé » de la condition urbaine de Marseille. Le projet vise à reprendre le fil d'une histoire oubliée par l'urbanisation d'après-guerre, au riche passé agricole. Il déroule sur toute la longueur du vallon un parcours clair et très lisible sous la forme d'une grande « promenade » qui serpente. Les futurs logements sont implantés en bordure de celle-ci, sur la rive est. Au pied de ces derniers, séparée par une noue, la promenade reprend le tracé de la rue de la Maurelle actuelle, complètement réaménagée et apaisée avec deux voies motorisées limitées à 30 kilomètres à l'heure, une piste cyclable et un trottoir généreusement dimensionné pour les piétons, en léger surplomb du parc. Celui-ci égrène une nature plutôt ordonnée en faisant se succéder des « champs » enherbés plantés ponctuellement de différentes espèces arborées, qui procurent plus ou moins d'ombrage et d'ensoleillement selon les saisons. Le creux du vallon n'est pas pensé dans le but d'accueillir une rivière intermittente, mais présente un dispositif de digues et de petits bassins, les « baïssières », qui retiennent les eaux pluviales lors des épisodes orageux, propre à offrir des lieux de fraîcheur.

Une grande place centrale, point de convergence du quartier, s'étend sur toute la largeur du parc au droit de l'école, tandis que des terrains de sport sont créés au nord, devant la cité existante dite « des Ruches basses ». Enfin, une agriculture urbaine (potager, pépinière...) se développe en terrasses sur la rive est, s'infiltrant entre les immeubles de logements.



Paysagiste urbaniste mandataire : Ilex
Ingénierie : Ingérop (VRD, mobilités)
Expertise : Ilex (écologie), Actierra (hydrologie)
Sociologue urbaniste : Nunaat
Prévention situationnelle : Cronos City Lab
Contribution de recherche : Hugo Martin

Retrouver l'esprit pastoral

Le projet réfute l'idée de simple « coulée verte », mais propose de créer un véritable espace doté d'une taille suffisante pour que la nature puisse vraiment jouer son rôle écologique et paysager. Selon l'expression des concepteurs, il s'agit de « faire place » pour « faire parc », notamment en détournant la partie basse de la rue de la Maurelle, afin d'assurer des continuités paysagères sans coupure par une infrastructure. Dès lors, le parc peut s'étendre sur environ 6 hectares, s'infiltrant, à partir du creux du vallon, jusqu'au pied de chaque immeuble et offrant un paysage partagé, vu de partout et vécu par chacun.

La continuité du parc est exprimée par la création au fond du vallon d'une rivière sèche qui devient humide au moment des très fortes pluies. Des unités paysagères sont constituées, en s'appuyant sur le patrimoine végétal existant et la mémoire agricole du lieu. Sur les rives, des prairies ponctuées de quelques arbustes sont destinées à des usages récréatifs et de détente. Les lisières du parc sont marquées par des boisements composés d'arbustes et d'arbres assez densément plantés, non accessibles au public. Trois zones d'agriculture urbaine vivrière (vergers reconstitués, jardins ouvriers, potagers), aménagées là où la largeur du parc est suffisante, permettent aux habitants de s'impliquer, d'entretenir et de s'approprier ces espaces. Les nouveaux logements, environ 140, prennent place sur la rive est de la rivière sèche, répartis en plots en R+3 et R+4, avec vue sur le parc.

Paysagiste urbaniste mandataire : Agence Folléa-Gautier
Architecte-urbaniste : Associer (APM & Associés)
Ingénierie : GAXIEU (VRD)
Expertise : Trans-Faire (écologie), Cariçaie (hydrologie)
Sociologue urbaniste : Agence Arcus - Benjamin Haurit
Prévention situationnelle : Sur&Tis Régions
Histoire sociale et participation : Tiers LAB

Un lit d'oued restauré

Le projet propose une logique de renouvellement urbain qui entrelace écologie, social et culture. Au-delà de la création d'un espace de nature, il vise à réduire la fragmentation territoriale existante, marquée par des résidences cloisonnées et des équipements dispersés de part et d'autre du vallon. Un cœur de parc élargi est créé en face de l'école, grâce au déplacement de la rue de la Maurelle sur le coteau est et à la construction de quatre plots de logements sur un terrain plus au nord, à proximité de la cité existante dite « des Ruches basses ». Cette intervention majeure permet d'une part de désimperméabiliser le fond du vallon pour lui redonner une physionomie d'oued provençal, sec la plupart du temps mais capable d'évacuer les eaux lors des fortes pluies, et d'autre part de dégager les versants est du vallon afin de restaurer un relief de terrasses anciennes et fertiles. Ce cœur de parc accueille la nouvelle place du quartier du Petit Séminaire, propice aux rassemblements et à différentes fêtes, mais aussi aux scènes de la vie quotidienne.

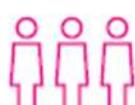
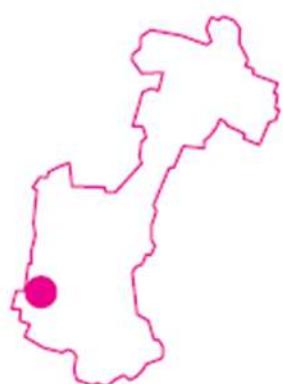
Le couvert végétal du parc associe des prairies enherbées à usage libre, des zones plus arborées procurant des îlots de fraîcheur et des terrasses plantées de culture vivrière pour renouer avec le passé agricole du vallon. Celui-ci est traversé par quatre liaisons transversales en mode doux, qui permettent de relier entre eux les quartiers enclavés et les équipements riverains, tout en redonnant une centralité au vallon.

SECTION 8 – COLMAR Quartier Europe-Schweitzer

Créer l'événement avec du vivant

C'est un petit miracle. Un terrain de 5,5 hectares, un rectangle de 300 mètres sur 180, resté vacant depuis plus d'un demi-siècle. Prévu au départ pour une hypothétique extension de l'hôpital Pasteur qui le borde, il présente aujourd'hui l'aspect d'une pelouse peu entretenue et peu arborée, qui accueille matchs de foot improvisés, pique-niques ou kermesses. Tout autour s'étend l'ancienne ZUP Europe-Schweitzer, construite dans les années 1960 à 2 kilomètres à l'ouest du centre-ville. Plus importante cité de Colmar, elle regroupe 14 % des habitants de la ville. L'urbanisme a pris ici ses aises, profitant d'une ancienne plaine agricole qui ne semble limitée que par les premières hauteurs des Vosges. Barres et tours sont implantées à bonne distance les unes des autres, les démolitions récentes du programme de rénovation urbaine soutenu par l'ANRU ayant encore contribué à renforcer cette impression d'espace, d'ouverture et d'aération. Les rues et avenues sont largement plantées, les équipements ne manquent pas, en plus de l'hôpital : stade nautique, patinoire, terrains de sport, mosquée, collèges, lycée...

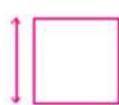
Alors, comment valoriser ce grand pré sous-utilisé, à l'aune des défis environnementaux qui s'annoncent, notamment les pics de canicule qui touchent régulièrement l'Alsace en été ? La municipalité veut créer ici un « événement » paysager qui puisse fédérer les différentes parties de la cité, mais aussi attirer au-delà, pourquoi pas jusqu'au centre-ville, à la fois si proche géographiquement, mais si éloigné mentalement.



9 476
Habitants



5,5 ha
Surface
de la plaine Pasteur



6 ha
Aire du site

PORTEUR DE PROJET
Ville de Colmar.

PARTENAIRES
Préfecture du Haut-Rhin,
préfecture de la région Grand Est,
Pôle Habitat Colmar, Hôpitaux civils de Colmar,

LAURÉAT

Paysagiste urbaniste mandataire : BASE

Architecte : BASE

Sociologue urbaniste : Bfluid - Sónia Lavadinho

Expertise : EODD Ingénieurs Conseils (écologie)

Ingénierie : Artelia (TCE/VRD, économiste)

Prévention situationnelle : Cronos City Lab

Préfiguration, prototypage, activation : Atelier NA

Un parc refuge

La plaine Pasteur est transformée en une composition paysagère vivante et variée, inspirée des grands parcs à l'anglaise. En son cœur, deux prairies concentrent les activités de plein air. La plus petite, en partie nord, est à vocation culturelle et événementielle : elle est dotée d'un amphithéâtre de verdure pour accueillir des spectacles et des concerts. La plus grande, au sud, sur l'ancien terrain de base-ball, se prête aussi, grâce à des marquages au sol, à d'autres types de sports, notamment le football. Des lisières d'épaisseur variable sont implantées en périphérie des prairies et en interface avec la ville, parcourues par des chemins qui serpentent.

Plus que de simples limites, ces lisières aux couvertures végétales variées constituent des milieux de vie qui assument des fonctions écologiques et sociales. Car elles abritent de petites clairières, offrant des haltes adaptées aux différents âges, rythmes et pratiques des habitants du quartier : aires de jeux pour enfants, petits et grands, labyrinthe de brume rafraîchissante, affleurement rocheux artificiel avec vue panoramique sur le parc... Enfin, au contact de la ville sont créés : au nord, le long de l'avenue de l'Europe, un grand parvis avec une halle en bois multifonctionnelle, un *skate park* et un parking visiteurs ; à l'entrée ouest, des parcelles de jardins potagers d'une surface de plus de 800 mètres carrés, accessibles aux riverains. Et, un peu plus loin, une « place de la femme » est aménagée, comprenant une rotonde propice à l'échange, à la convivialité et même à la cuisine en plein air.



Paysagiste urbaniste mandataire : Atelier Jacqueline Osty et Associés

Architecte : Inessa Hansch Architecte

Sociologue urbaniste : Socio en Ville - Bénédicte de Lataulade

Expertise : Biotope Grand Est (écologie)

Ingénierie : TPF Ingénierie (TCE/VRD, économiste), Sol Paysage (développement durable)

Prévention situationnelle : Cronos City Lab

Une prairie ovale

Le parc s'organise autour d'une grande figure centrale de forme ovale, une prairie qui couvre plus de 1,2 hectare de superficie. Elle est soulignée sur tout son pourtour d'une lisière composée d'une centaine d'arbres à fleurs (cerisiers et amandiers), qui crée l'événement chaque saison par la variété des floraisons qu'elle propose.

Au centre, l'espace libre en pelouse – réminiscence de la plaine Pasteur actuelle – peut accueillir des activités sportives, notamment la pratique du base-ball, mais aussi festives, culturelles et ludiques. Le parc est également agrémenté d'une scène avec gradins pour des spectacles en plein air et d'une grande fontaine à jets d'eau apte, source de fraîcheur.

Sur son côté nord, la transition avec l'avenue de l'Europe et les immeubles d'habitation est assurée par une vaste esplanade de 9 000 mètres carrés incluant la mosquée existante et dotée d'une grande halle à structure métallique de 12 mètres de haut, sorte de place couverte qui offre un abri protecteur pour différents usages (marchés...).

Sur la bordure est, le long de l'hôpital, et en partie sud se déploie une forêt dense parsemée de petites clairières qui accueillent soit des activités sportives ou ludiques – des aires de jeux pour enfants, grands et petits, et une pataugeoire, entre autres –, soit des espaces de calme et de détente ainsi qu'un jardin de contemplation.

Les eaux pluviales abondantes sont recueillies dans une noue de 375 mètres de longueur sur 5 mètres de largeur qui fait office de limite ouest du parc.

Paysagiste urbaniste mandataire : L'Anton & Associés

Architecte : Atelier Cité Architecture

Sociologue urbaniste : Traitclair

Expertise : Trans-Faire (écologie)

Ingénierie : OTEIS (TCE/VRD, économiste), Sinbio Scop (écologie, hydraulique)

Prévention situationnelle : Cronos City Lab

Une nature fertile

Le projet de paysage sur la plaine Pasteur n'adopte pas un principe formel déterminé. Il procède plutôt d'une double stratégie : sur le pourtour, un aménagement de franges en relation avec les voiries et les grands équipements qui l'entourent et, au centre, un travail de renaturation pour rendre la pelouse existante plus fertile. Une gradation est également installée entre, au nord, des interventions plus urbaines (esplanade, grande halle, murs et alignements d'arbres) et, au sud, des activités et des plantations plus libres (aires de jeux, de pique-nique, bosquets, réserve naturelle).

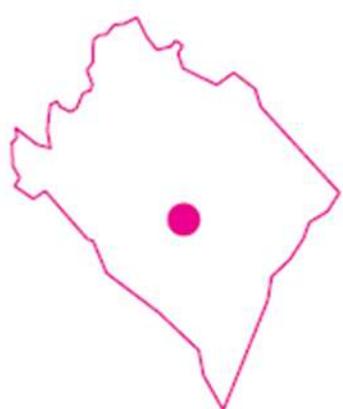
L'entrée du parc qui borde l'avenue de l'Europe est marquée par un bâtiment signal à la toiture de tuile imposante – une grande halle polyvalente (manifestations culturelles, brocante, marché...) – qui cadre la vue sur les Vosges. À l'est, en face du pôle mère-enfant de l'hôpital, un décaissement linéaire est pratiqué afin d'accueillir le parking principal. À l'ouest, le long de l'avenue de Paris, est installé un quai, une promenade dotée de salons de repos au sein d'un double alignement d'érables, surplombant une prairie arborée et la grande pelouse centrale. La présence d'eau permanente est assurée par la création d'un jardin humide de 2 400 mètres carrés, alimenté notamment par les eaux déchlorées de la piscine située non loin. Il contribuera à accroître la biodiversité avec une végétation aquatique et une faune amphibiennne. Enfin, tout au sud, se développe un secteur ludique avec une clairière d'eau composée de brumisateurs, des installations pour des sports de loisirs et une colline artificielle agrémentée d'aires de jeux.

SECTION 9 – MANOSQUE Quartier de la Ponsonne

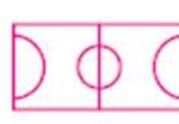
Le sport fabrique le paysage

La vieille ville de Manosque, celle de Jean Giono, remarquablement conservée, s'est fixée sur les premières hauteurs bordant la vallée de la Durance, à l'écart de la plaine inondable. Dans les années 1870, la ligne de chemin de fer Marseille-Briançon nouvellement créée passe en contrebas, et la gare de Manosque est implantée à plus d'un kilomètre de la ville, sur des terrains agricoles occupés alors seulement par la ferme de la Ponsonne et le château de Gassaud. Cette zone en faible pente, entre vieille ville et gare, sera choisie pour répondre à la forte expansion urbaine des années 1960. De façon quelque peu anarchique vont s'y installer des pavillons et des lotissements – dont celui des Mûriers en 1963 (Georges Candilis, architecte), composé de 30 maisons en bande –, de petits immeubles collectifs et de nombreux équipements sportifs : un beau stade entouré d'une piste d'athlétisme, deux terrains multisports, une piscine (détruite dans les années 1990), huit cours de tennis, un stand de tir à l'arc...

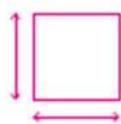
L'ensemble, un peu hétéroclite et vieillissant, demande à être restructuré. La municipalité veut en faire un parc paysager, ouvert à tous et capable d'accueillir une multiplicité d'usages. La présence du riou des Couquières, un ruisseau qui dévale la pente de la colline et traverse tout le quartier, peut servir, par la restauration de ses rives, de fil conducteur à une mise en valeur paysagère, mais aussi à l'établissement de modes de transport doux reliant plus efficacement la gare au centre-ville.



1611
Habitants



5
Équipements
sportifs



13 ha
Aire du site

PORTEURS DE PROJET
Ville de Manosque,
Durance Luberon Verdon
Agglomération,

PARTENAIRE
Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence,
préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

LAURÉAT

Architecte urbaniste mandataire : TOPOTEK 1 (Allemagne)

Architecte urbaniste : Jean-Marc Chancel Architecture

Expertise : Actierra (écologie), Ingérop (mobilité, hydrologie, VRD/TCE, économiste), Belvédère (programmation d'équipements)

Urbanisme tactique, concertation, prototypage : Le Cabanon Vertical

Parc équipé

La plaine sportive et ludique de la Ponsonne est revitalisée par un projet qui s'appuie sur les forces du déjà-là afin de les améliorer et de les mettre en valeur. Cette stratégie d'« optimisation située », pour reprendre le terme des concepteurs, vise à faire d'un site aujourd'hui peu lisible et enclavé un parc traversant, structuré par des mobilités douces et de nouveaux équipements et espaces publics. L'axe nord-sud, qui relie le centre-ville à la gare, est rendu accessible à tous et clairement praticable, à pied ou à vélo, par l'aménagement de pentes douces, de rampes ou de passerelles facilitant les déplacements. Il est complété par un axe est-ouest, au niveau du stade principal, qui relie les quartiers et devient le support d'une nouvelle sociabilité.

À son extrémité ouest, une nouvelle place très ombragée accueille parents et enfants avec aires de jeux et espaces ludiques. En vis-à-vis, un nouveau bâtiment de type halle polyvalente, dénommé « Central Social Club », sert de lieu de rassemblement pour des manifestations récréatives, culturelles ou sportives. Au centre, les tribunes rénovées du stade de foot principal bénéficient d'une extension qui abrite la vie sociale du club. Et, à l'extrême est, le *skate park* existant est complété par un *pump track*, piste en boucle accidentée à destination des VTT et BMX.

Traversant le site, le cours du riu des Couquières voit sa ripisylve (végétation qui borde les rives) restaurée et ses abords renaturés pour offrir à tous espaces de détente (prairies fleuries) ou îlots de fraîcheur (mini-forêts).



Paysagiste mandataire : ALEP Paysagistes

Architecte : Atelier Régis Roudil Architectes

Sociologue urbaniste : L'Usage des Lieux

Expertise : Real Sport (ingénierie sportive), Concepto (conception lumière), BIOTEC et Arbres, Ville & Paysage (hydrologie et ingénierie écologique), François Macquart-Moulin (botaniste), Adret et Batiserf (TCE), Cerretti (VRD), Eco+Construire (économiste)

Restauration écologique

Le projet repose sur la renaturation et la mise en valeur paysagère du vallon du riu des Couquières qui a trop longtemps été effacé et nié au profit d'une urbanisation chaotique. Il s'agit donc en premier lieu d'un projet technique de restauration écologique d'un petit cours d'eau et de son rôle hydraulique. « Décorseté », le riu retrouve de l'espace sur ses rives pour divaguer, s'étaler en crue lors des épisodes orageux et ralentir les écoulements. Cette intervention, à laquelle s'ajoutent des travaux de dépollution et de désimperméabilisation des sols, est un préalable à la création d'un véritable parc urbain, destiné à englober et fédérer les divers équipements sportifs existants sur le site.

Entre le centre-ville et la gare, accompagnant le cours d'eau, de nouvelles continuités paysagères et piétonnes sont créées, qui s'insinuent à travers les quartiers. Dans la partie amont du vallon, là où la densité des constructions est la plus forte, est aménagé un lieu de transition douce, accueillant des jardins partagés et des clairières de détente pour les riverains. Un peu plus bas, où le vallon s'élargit, les anciens méandres du ruisseau et sa ripisylve (végétation qui borde les rives) sont reconstitués, complétés de prairies inondables. En aval, les équipements existants, principalement des stades de foot, sont réhabilités et entourés de clairières ludiques dotées d'aires de jeux et de parcours d'activités physiques. Enfin, face à la gare, le parc devient entrée de ville en se présentant comme une porte paysagère lisible avec parcours pour mobilités douces et îlots de plantation de chênes et d'essences méditerranéennes.

Architecte urbaniste mandataire : **StudioPaolaViganò** (Italie)

Expertise : **Ingérop** (mobilité, VRD/TCE, économiste), **Actierra** (hydrologie), **GB2A Sprint**

(programmation d'équipements sportifs), **Biotope** (écologie)

Tiers-lieu sportif

Le site, qui s'étend entre le centre-ville ancien, la gare, des immeubles collectifs et des quartiers pavillonnaires, est vu comme bénéficiant d'un grand potentiel pour réinventer l'usage du sport au service du lien social, de la santé publique et de l'innovation citoyenne.

Dès lors, le projet vise à transformer ce site en un tiers-lieu sportif, un espace hybride, qui repose sur une philosophie de l'accueil de toutes les populations : des athlètes à l'entraînement, des seniors pratiquant la marche douce, des parents en compagnie de leurs enfants, mais aussi des artistes ou des structures d'insertion. Cette ambition ne passe pas par la construction de nouveaux équipements, mais par une dissémination dans tout le parc et le long des « chemins du quotidien » de petits dispositifs incitant à l'exercice du corps et de l'esprit : terrains multisports, agrès en plein air, espace pétanque, petite scène destinée à la danse, zone de toboggans, promontoire à gravir, pergolas ombragées pour lire, débattre ou partager un repas... Le tout dans un parc renaturé et connecté aux quartiers qui l'entourent.

Le ruisseau, dont l'écoulement est aujourd'hui en partie canalisé, retrouvera une certaine fluidité dans son parcours, et un cheminement piéton invitera à longer ses rives à l'ombre de grands arbres. Au niveau de la nouvelle Maison du parc (actuellement le club-house), qui accueillera des expositions ou des conférences, les berges seront aménagées en une grande prairie-plage en pente douce permettant un accès à l'eau. Ce sera le cœur du parc, lieu de rassemblement, de rencontre, de détente... et même de pêche.

SECTION 10 - LODÈVE Centre-ville

Et au milieu coule une rivière

Elles ne sont pas très longues ni très larges, mais leurs eaux peuvent s'avérer, selon les saisons, tumultueuses. Les deux rivières qui descendent du plateau du Larzac, la Lergue et la Soulondre, se rejoignent au pied de la vieille ville, avant de gagner, 30 kilomètres plus loin, la Méditerranée. Leurs rives parsemées d'une végétation sauvage et luxuriante, ainsi que les collines boisées qui les flanquent, font de Lodève une ville immergée dans la verdure. Un atout considérable qui n'est pourtant pas mis en valeur. L'industrie textile, comme la draperie, qui a fait la renommée de la ville et lui a permis d'atteindre 12 000 habitants vers 1850, s'est éteinte petit à petit, jusqu'à disparaître dans les années 1960. Revenue à une dimension plus modeste de 7 000 habitants, Lodève s'est depuis largement étalée sur les collines avec un habitat pavillonnaire, tandis que son centre historique compact, tortueux, dégradé et fortement paupérisé, est classé quartier prioritaire de la politique de la ville.

En l'absence d'éléments économiques moteurs, comment faire renaître une ville en tablant sur sa géographie, sur ses richesses naturelles ? Comment mieux intégrer ses deux rivières aujourd'hui négligées ? Comment aménager leurs berges à l'abandon – qui servent de parking spontané – avec des espaces publics et des parcours pour les mobilités douces ? Et pourquoi ne pas y planter de nouveaux logements, des activités et des équipements, notamment une salle de spectacle ressentie par la population comme une nécessité ?



7281
Habitants



4 km
Linéaire des rivières



30 ha
Aire du site

PORTEURS DE PROJET

Ville de Lodève,
communauté de communes
Lodévois et Larzac,

PARTENAIRES

Préfecture de l'Hérault,
préfecture de la région Occitanie.

LAURÉAT

Architecte urbaniste paysagiste mandataire : Atelier du Rouget Simon Teyssou et Associés

Ingénierie : Sud Infra Environnement (VRD), IGETEC (structure, fluides, économiste), Sigma Acoustique (acoustique)

Expertise : Iddre (hydraulique), Cabinet Ectare (écologie)

Scénographie : Catherine Marquet

Représentation : Gaëtan Amosse (illustration), Quentin Barthe (maquette)

Un parc linéaire

Les berges des deux rivières qui traversent Lodève, la Lergue et la Soulondre, dessinent un corridor paysager très riche mais peu valorisé. Le projet consiste à révéler les qualités de ce paysage déjà en place, à l'amplifier et à le rendre praticable pour les habitants, notamment ceux du centre ancien dont les logements ne disposent pas d'espaces extérieurs.

Loin de se limiter à des considérations esthétiques, ce parc linéaire qui suit les cours d'eau restaure des continuités écologiques (renaturation de certaines sections des berges), privilégie les mobilités douces (cheminements piétons et vélos, passerelles, gués submersifs), établit une régulation thermique (création de zones d'ombre, accès au bord de l'eau), contribue à la cohésion sociale (cohabitation de différentes populations, pratiques ludiques et sportives).

À chaque épisode orageux, «on va voir les crues», disent les habitants. Ainsi des micro-aménagements très circonscrits intègrent pleinement ces risques de crues qui font partie de l'identité du lieu : emmarchements pratiqués dans le sol qui rendent la rivière accessible, passerelles qui relient deux quartiers, belvédères...

Le stationnement supprimé sur les berges et limité sur les quais est compensé par un parking sur le site Fraisse, à côté de l'ancienne usine, à l'entrée du centre ancien. La salle de spectacle de 300 places érigée dans l'ancien lycée, jouxtant la médiathèque actuelle, comme la construction d'un petit immeuble de logements neufs au bord de la Soulondre, prolonge cette dynamique de renouvellement urbain.



Architecte urbaniste paysagiste mandataire : BIR - Batlleiroig Arquitectura (Espagne)

Architectes urbanistes : Urbastudio, Architecture et Urbanisme, Sapiens Architecture et Nommos

Expertise : Actierra (hydraulique)

Ingénierie : Ingérop (structure, fluides, économiste)

Scénographie : Agence Clair-Obscur

Concertation : Atelier Parenthèse

Un plan-guide stratégique

Ce projet prend la forme d'un plan-guide stratégique, véritable feuille de route politique pour les deux prochains mandats municipaux. Il s'appuie sur trois temporalités – immédiates, transitoires et structurelles – et articule des interventions à toutes les échelles. Les berges des deux rivières la Lergue et la Soulondre, aujourd'hui perçues comme des zones marginales et résiduelles, deviennent l'ossature d'un projet urbain plus vaste qui s'insinue dans toute l'épaisseur de la ville.

Dans un premier temps, les interventions proposées concernent l'aménagement de la plage de galets à la confluence des deux cours d'eau, d'un cheminement piéton et vélos le long des berges, de prairies appropriables pour des activités ludiques, d'un passage à gué facilitant le franchissement de la Lergue et l'installation d'un belvédère sur la rive gauche, permettant d'embrasser du regard la confluence et le centre ancien. Les accès aux rives sont également multipliés : rampes, escaliers, gradins, pontons.

Dans un deuxième temps, il sera procédé à la requalification des quais (Vinas, Prosper-Gély) afin de sécuriser les parcours piétons et de réduire le trafic automobile, et au réaménagement d'espaces publics du centre ancien en places (de la Tour-Médiévale, des Carmes, du Grand-Soleil). Enfin, il est proposé, plutôt que la construction d'une salle de spectacle unique, la réalisation de trois équipements : une maison des fêtes dans l'ancien lycée, un petit théâtre dans un ancien garage sur les quais de la Soulondre et un espace multiculturel dans l'ancienne usine de la Mégisserie.

Urbaniste paysagiste mandataire : EMF - Estudi Martí Franch (Catalogne, Espagne)

Architecte urbaniste paysagiste : Traverses - Pascale Alazetta

Ingénierie : Presents (VRD)

Expertise : BRL Ingénierie (environnement, hydraulique et ouvrage d'art), Terrell (structure), BETSO (fluides), ACEEC (économiste), G. Jourdan (acoustique)

Scénographie : Atelier Peytavin Claveau de Lima

Maîtrise d'usage, concertation et urbanisme : Tatiana Carmier, Brigitte Lafourcade Fagot (Crealead)

Une nouvelle centralité

Le projet vise à mailler la ville de Lodève d'un réseau d'espaces publics composés des berges, des quais, des rues et des places afin de faciliter l'accès aux deux rivières la Lergue et la Soulondre. Pour cela, il est envisagé une mesure radicale : la suppression complète du stationnement automobile sur les quais, mais aussi dans une partie du centre ancien. En compensation, un parking d'une centaine de places près de l'ancienne usine Fraisse et un nouveau parking silo multifonctions de 200 places au bord de la Soulondre, à proximité des grands équipements de la ville (hôpital, collège, lycée), seront réalisés. Des cheminements sécurisés pour vélos et piétons d'une largeur de 2,5 mètres seront créés sur les berges des deux rivières.

Plusieurs interventions d'envergure sont proposées. En rive gauche de la Lergue, en amont de la confluence, incluant l'ancienne usine Fraisse, une nouvelle centralité sera développée avec un parc de 2,5 hectares qui pourra accueillir des rassemblements festifs. Sur la rive droite, le boulevard Prosper-Gély sera reconfiguré en une promenade avec installation de gradins en balcon sur la confluence. En contrebas, la plage de galets sera aménagée, ainsi que des passages submersibles en pas japonais. Le long de la Soulondre, les équipements existants (piscine, stade de foot) seront ouverts vers la rivière par des talus avec gradins ou plateforme, et une salle de spectacle sera construite dans l'enceinte de l'ancien lycée à proximité de la médiathèque et de la cathédrale.

CHRONOLOGIE

1945-2025 : DE LA FABRICATION À LA TRANSFORMATION

1945-1950

LE HAVRE

Reconstruction du centre-ville du Havre, Auguste Perret, architecte.

Après la guerre, Perret reconstruit le centre-ville du Havre en utilisant le béton armé et en appliquant à l'urbanisme une trame rigoureuse. L'église Saint-Joseph est un des symboles de cette reconstruction. Le site est classé par l'Unesco en 2005.

1948-1952

MARSEILLE

La Cité radieuse, unité d'habitation, Le Corbusier, architecte ; Charlotte Perriand, designer.

Insérés dans une ossature portante en béton, les 337 appartements de 23 types différents, les boutiques, les équipements sportifs, médicaux et scolaires sont séparés et distribués par des rues intérieures.

1950

STRASBOURG

Cité Rotterdam, Eugène Beaudouin, architecte.

Eugène Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, lance le concours de la cité Rotterdam (800 logements), visant une construction rapide et économique (1953). Beaudouin l'emporte face à Prouvé et Lods.

1952-1961

MARLY-LE-ROI

Les Grandes Terres, Marcel Lods et Jean-Jacques Honegger, architectes.

Sur ce terrain sont bâtis 1 461 logements en accession à la propriété au sein d'un parc comprenant 8 terrains de sport. Selon les architectes : « Ils peuvent être résumés ainsi : on vit "en plein air". Au sortir de la "ville minérale", on retrouve le calme, l'air, le soleil, la verdure ... »

1953

PLAN COURANT

Cette loi favorise la construction de logements individuels, collectifs et de grands ensembles, grâce à des plans types, à des aides foncières et financières, et au développement de l'industrialisation dans le BTP.

1954-1976

SARCELLES

Grand ensemble de Lochères, Roger Boileau, Jacques-Henri Labourdette, architectes.

Ce grand ensemble comprend 4 440 puis 12 368 logements sociaux et en copropriété. Organisé en barres et en tours séparant les fonctions, il incarne « la ville dans la ville », mais devient aussi symbole des limites de l'urbanisation rapide, qui crée isolement et déséquilibres sociaux.

1957-1963

BOULOGNE-BILLANCOURT

Le Point-du-Jour, Fernand Pouillon, architecte, puis Jacques-Henri Labourdette, architecte ; Daniel Collin, paysagiste.

Ici, 2 329 logements, répartis en 25 immeubles, s'organisent autour de cours et de jardins. Selon Fernand Pouillon : « L'esprit de mes premières études abordait un nouveau domaine, "l'ensemble

urbain monumental”, la recherche des volumes dans un groupe d'immeubles dense, renfermant des jardins précieux et féeriques réservés aux piétons. »

1964-1974

BAYONNE

Cité des Hauts-de-Sainte-Croix, Marcel Breuer avec Robert Gatje, Jean Barrets, architectes.

Réalisée dans le cadre d'une zone à urbaniser en priorité (ZUP), la cité de 1 103 logements incarne une expérimentation de la préfabrication à grande échelle : isolation intégrée, coffrages « tunnels », standardisation des cellules et des ouvertures, intégration des réseaux techniques.

1963-1988

IVRY-SUR-SEINE

Rénovation du centre-ville, Renée Gailhoustet, Jean Renaudie, puis Nina Schuch, architectes.

Cette opération reste un laboratoire du logement collectif : terrasses habitées, imbrication des fonctions, diversité typologique et continuité entre logement, équipements et espace public.

1964-1972

METZ

ZUP de Borny, Jean Dubuisson, architecte ; plan masse, Félix Madeline, architecte.

L'ensemble de barres et de tours de 5 000 logements illustre une composition rigoureuse et une recherche de lumière traversante dans les logements.

1971

PLAN CONSTRUCTION

Instauré par Robert Lion, directeur de la construction au ministère de l'Équipement, ce plan vise à remplacer les barres d'habitation par des solutions architecturales plus qualitatives. En 1972, le Programme d'architecture nouvelle (PAN) soutient et diffuse des projets innovants pour moderniser le logement public.

1971-1974

LANCLEMENT DE RÉALISATIONS EXPÉRIMENTALES (REX)

Dans une démarche interdisciplinaire, le Plan construction permet la réalisation de plus de 5 000 logements expérimentaux à travers une vingtaine d'opérations. Il lance également le concours Modèle-Innovation, qui prolonge les programmes REX, pour encourager l'innovation en architecture et construction.

1973

FIN DES GRANDS ENSEMBLES

La circulaire émanant du ministre Olivier Guichard signe la fin des grands ensembles d'habitat social : « Après les efforts considérables accomplis pour augmenter la production massive de logements neufs, il est aujourd'hui indispensable de répondre plus efficacement aux aspirations à une meilleure qualité de l'habitat et de l'urbanisme, et de lutter contre le développement de la ségrégation sociale par l'habitat. »

1973-1980

LILLE

Usine Le Blan, quartier de Moulins, Bernard Reichen et Michel Robert, architectes.

Le projet porte sur la transformation d'une filature de lin (1900, 1925, 1930) en 108 logements sociaux, 6 ateliers-logements pour artistes et 20 chambres d'étudiants.

1974-1979

GIVORS

Cité des Étoiles, Jean Renaudie, architecte.

Dans le cadre de la rénovation du centre du vieux Givors, la cité-jardin intègre 207 logements sociaux locatifs et en accession, agrémentés de terrasses et de jardins suspendus, une médiathèque, un théâtre, une crèche et un commissariat de police.

1975-1980

MARNE-LA-VALLÉE

« Porte de la ville », La Noiseraie, Henri Édouard Ciriani, architecte.

L'ensemble de 300 logements sociaux de Noisy 2 marque l'entrée de la ville qui n'existe pas encore. « L'habiter » s'enracine dans un logement, mais aussi dans un territoire, qu'il s'agisse du quartier ou de la ville.

1975-1989

AUBERVILLIERS

La Maladrerie, Renée Gailhoustet, architecte, avec de jeunes architectes (Vincent Fidon, Magda Thomsen, Katherine Fiumani, Yves et Luc Euvremar...).

Il s'agit d'un projet de résorption d'habitat insalubre (RHI) dans un quartier de 9 ha prônant la mixité des usages et des usagers : 1 004 logements locatifs, 53 pour travailleurs migrants, 52 pour personnes âgées (foyer Soleil), 51 logements en accession, 40 ateliers d'artistes et locaux d'activités, commerces, équipements socioculturels.

1977

LOI SUR L'ARCHITECTURE

La loi reconnaît l'architecture comme un intérêt public et crée les CAUE (conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Ces structures, toujours actives aujourd'hui, jouent un rôle essentiel de conseil et de médiation auprès des collectivités et des habitants, en particulier dans les quartiers en renouvellement urbain.

HABITAT ET VIE SOCIALE (HVS)

Ce programme vise à la réhabilitation des cités HLM. Jacques Barrot, secrétaire d'État au Logement, installe le premier Plan banlieue. Une cinquantaine d'opérations seront menées jusqu'en 1981.

1978

ALENÇON

Réhabilitation de la ZUP Perseigne, Lucien Kroll, architecte.

La ZUP de barres monotones de béton préfabriqué (2 300 logements sociaux) est « disloquée » et « déstabilisée » à la demande et avec la participation des habitants, car selon l'architecte « il est toujours possible de réintroduire une civilité urbaine durable ».

1978-1992

LE BLANC-MESNIL

Cité Pierre-Sémard, Iwona Buczkowska, architecte.

Il s'agit du plus grand ensemble de logements collectifs en bois, en France : occupant une parcelle de 6 ha aux abords d'une zone pavillonnaire, la cité mixe 223 logements, tous en duplex ou en triplex, des commerces, 6 ateliers d'artistes et un local commun résidentiel. Les façades sont en mélèze et la structure poteau-poutre en sapin lamellée-collée.

1981

ROUVROY ET SAINT-QUENTINOIS

La réserve naturelle nationale des Marais d'Île (Aisne) est créée pour préserver les 48 ha de nature « sauvage » en ville.

1981

BANLIEUES 89

Les architectes Roland Castro et Michel Cantal-Dupart créent l'association Banlieues 89 pour repenser ces territoires. Une mission interministérielle soutenue par François Mitterrand voit le jour en 1983, elle lancera de nombreux projets urbains. Malgré des débuts prometteurs, l'élan est freiné par des enjeux politiques.

1982

HABITAT 88

Le Plan construction lance un appel à projets, dont le programme (1981-1989) vise à « construire moins cher pour construire plus et mieux ». Une démarche qui se concrétisera par la construction de près de 10 000 logements sociaux expérimentaux.

1985-1987

NÎMES

Nemausus 1, Jean Nouvel associé à Jean-Marc Ibos, architectes, 114 logements sociaux expérimentaux (opération REX).

La surface des logements proposée est supérieure de 35 % à la moyenne des surfaces de référence : « Nemausus a été une opération très mal perçue dans le milieu du logement social, tout simplement parce qu'elle apporte la preuve que, pour un coût donné, il est possible de construire des appartements plus grands, tout aussi agréables, et disposant de généreux espaces extérieurs. » (Jean Nouvel.)

1988-1994

1988 — EUROPAN

Lancement du premier concours Europe Programme architecture nouvelle, compétition biennale ouverte aux architectes de moins de 40 ans, invités à présenter des projets d'habitation innovants sur différents sites européens présélectionnés.

1991 — LOI D'ORIENTATION POUR LA VILLE

La loi affirme le « droit à la ville » et vise à maintenir l'habitat social, à rénover les grands ensembles et à encourager les communes à construire des logements sociaux, sous peine d'amende souvent peu dissuasive.

1992 — PROGRAMME 50 QUARTIERS

Ce programme est lancé par la Caisse des dépôts et consignations et l'Union nationale des organismes de HLM, rejoints plus tard par l'État.

1994 — FONDS INTERMINISTÉRIEL D'INTERVENTION POUR LA VILLE (FIV)

Créé en février, il a notamment pour objet de renforcer la gestion interministérielle des crédits déconcentrés de la politique de la ville.

1996-2006

LORIENT

Restructuration de la barre République et construction de 3 immeubles neufs, Roland Castro, Sophie Denissoff et associés, architectes.

Le remodelage du quartier (barre de 120 logements, construction de 53 logements en accession, aménagement d'un mail, d'une place et d'un square) renverse l'image de cette dernière barre du quartier HLM le plus « mal vu » de la ville.

2002-2024

PANTIN

Transformation du quartier des Courtilières, Émile Aillaud, architecte ; maîtrise d'œuvre des espaces publics, l'AUC, architectes urbanistes.

L'AUC assure la maîtrise d'œuvre des espaces publics et développe un projet urbain visant à ouvrir le quartier, améliorer les connexions et diversifier les usages, tout en mettant en valeur le patrimoine existant.

2002-2028

RENNES

ZAC de la Courrouze, StudioPaolaViganò, architecte.

Ce projet d'aménagement d'un nouveau quartier (140 ha, 4 500 logements) sur une ancienne friche militaire mise sur la mixité, l'adaptation aux modes de vie et une approche énergétique raisonnée. Il combine des espaces publics structurants, comme un grand « cours vert » et des éléments flexibles pour permettre une réalisation progressive et évolutive.

2004-2017

NANCY

« La ville de la forêt », rénovation urbaine du plateau de Haye, à Laxou, Maxéville et Nancy, bureau des paysages-Alexandre Chemetoff, architecte, urbaniste et paysagiste.

En tout, 756 logements rénovés, 931 supprimés (dont 811 démolis), 1 120 relogements, 252 logements aidés reconstruits sur site, 851 logements privés attendus, création d'un tiers-lieu, restructuration des centres commerciaux et nouveaux équipements publics.

2005-2010

NANTES

Stade Marcel-Saupin, FGP(u), French Global Project (Jacques Ferrier, Philippe Gazeau, Louis Paillard).

Ici est menée la requalification du site d'un stade de 1937 en site multifonctionnel avec la conservation de la tribune nord du stade (1 864 places) et la création d'un institut d'études avancées (IEA), d'une Maison des sciences de l'homme, de 146 logements, d'une résidence de tourisme et de bureaux.

2006-2016

BÈGLES

Quartier des Terres-Neuves, cité Yves-Farges, Tania Concko Architectes urbanistes.

Le projet de 3,6 ha relie la ville à la métropole bordelaise en transformant un espace délaissé en un quartier aux circulations repensées, mêlant bâtiments réhabilités, logements innovants et espaces publics, avec une attention portée aux rez-de-chaussée.

2008-2009

CONSULTATION INTERNATIONALE DU GRAND PARIS

Dix équipes internationales repensent les liens entre quartiers populaires, grands projets et égalité territoriale. Notamment : densification (Rogers Stirk Harbour & Partner), extensions pavillonnaires (Descartes), surélévation « Haussmann solidaire » (MVRDV), interventions douces dans les quartiers sensibles (Jean Nouvel, Jean-Marie Duthilleul, Michel Cantal-Dupart, avec Lacaton & Vassal, architectes).

2008

FRANCE

Accès à Internet « chez soi » : 56 % des foyers sont équipés.

2010

FRANCE

Accès à Internet « chez soi » : 64 % des foyers sont équipés.

2009-2011

TOURCOING

Réhabilitation de 30 maisons en autofinition dans le quartier de l'Union, agence Construire (Patrick Bouchain et Loïc Julienne).

Les habitants ont créé une association pour sauver leurs maisons menacées de destruction. Le projet de rénovation une fois acquis ne pouvait que se construire avec eux : une permanence/agence architecturale s'est ainsi installée dans le quartier même. Véritable laboratoire d'architecture participative, ce projet a abouti à ce que chacune des maisons soit repensée avec ses habitants.

2011

LES GRANDS ENSEMBLES, UNE ARCHITECTURE DU XXe SIÈCLE ; Éditions Dominique Carré.

L'ouvrage est issu du programme de recherche lancé par le ministère de la Culture pour recenser et faire connaître les grands ensembles les plus emblématiques (plus de 100 sélectionnés) et apporter un regard critique sur ce type d'habitat, né dans l'après-guerre et généralisé pendant les Trente Glorieuses. Car, s'il est souvent décrié, il a indéniablement marqué le paysage urbain et les procédés constructifs par son innovation.

2018-2022

PROGRAMME NATIONAL ACTION COEUR DE VILLE

Bien qu'il cible dans un premier temps les centres de villes moyennes, ce programme relève du rééquilibrage territorial, de la revitalisation, de la qualité de vie, avec des conventions cadres, qui engagent la commune, l'intercommunalité, l'État, les partenaires locaux et nationaux.

2019

OBJECTIF « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE »

Publication du rapport de Julien Fosse, France Stratégie. Si aucune mesure n'est prise, ce sont 280 000 ha d'espaces naturels supplémentaires qui seront artificialisés d'ici à 2030. La loi climat et résilience a été promulguée le 22 août 2021.

2019

BORDEAUX

Le prix Mies van der Rohe, prix d'architecture contemporaine bisannuel décerné par l'Union européenne, est attribué à la transformation de 530 logements sociaux dans la cité du Grand-Parc à Bordeaux (Gironde) par Lacaton & Vassal, Frédéric Druot et Christophe Hutin, architectes.

2021-en cours

NANCY

Le Cèdre bleu et Le Tilleul argenté (1959-1963, Bernard Zehrfuss, architecte), bureau des paysages-Alexandre Chemetoff, architecte, urbaniste et paysagiste.

Il s'agit de transformer et de requalifier les deux barres de logements emblématiques du Tilleul argenté et du Cèdre bleu. Cela inclut la coupure des barres pour créer des entrées animées, des locaux associatifs, des entreprises et des jardins en terrasses.

2025

RENNES

Ouverture d'un centre d'art contemporain de 400 m² (musée des Beaux-Arts) au pied d'une barre HLM (244 logements sociaux datant des années 1960) dans le quartier prioritaire de Maurepas, Titan Architecture et urbanisme.

2025

FRANCE

Accès à Internet « chez soi » : 94,5 % des foyers sont équipés. Cette quasi-généralisation du haut débit facilite l'accès à l'information, aux services en ligne, au télétravail et aux loisirs numériques. Elle transforme les modes de vie, les relations sociales et les pratiques culturelles, tout en soulevant des défis d'inclusion, d'éducation et de régulation.

AUTOUR DE L'EXPOSITION

RENCONTRE POUR LES RELAIS DU CHAMP SOCIAL ET DU HANDICAP

Mercredi 10 décembre à 10h

Présentation de l'exposition, de l'offre culturelle et des outils d'accompagnement pour organiser une visite avec les publics du champ social ou en situation de handicap.

Durée : 2h, Gratuit, réservation obligatoire.

VISITE DE L'EXPOSITION

Visite libre ou activité avec médiateur, découvrez l'exposition selon vos envies. Votre correspondante est à votre écoute et vous guide dans la préparation de votre visite selon les publics que vous accompagnez.

LES 30 PROJETS

Découvrez la consultation internationale de Quartiers de demain à travers les 30 projets présentés.

CATALOGUE

Quartiers de demain, sous la direction de Jean-Baptiste Marie, Flammarion, novembre 2025.

INFORMATIONS PRATIQUES

CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Palais de Chaillot

1, place du Trocadéro - Paris 16e - M° Trocadéro / Iéna

Tél. 01 58 51 52 00 - www.citedelarchitecture.fr

○ Accès des groupes champ social et handicap : 45, avenue du Président Wilson avec élévateur pour les personnes à mobilité réduite.

○ Une rampe est également disponible à l'entrée principale.



TRANSPORTS

Métro : Trocadéro (lignes 9 et 6) sortie avenue Wilson

RER : Champ de Mars Tour Eiffel (RER C)

Bus : 22, 30, 32, 63 arrêt Trocadéro

STATIONNEMENTS RÉSERVÉS À PROXIMITÉ :

59, avenue Albert de Mun / 11, rue Benjamin Franklin / 12, avenue d'Eylau / 37, rue de Longchamp / 36, rue Lübeck

HORAIRES D'OUVERTURE

Tous les jours sauf le mardi de 11h à 19h - Nocturne le jeudi jusqu'à 21h

Fermé le 1er janvier, le 1er mai, le 14 juillet et le 25 décembre.

RENSEIGNEMENTS

Votre correspondante : Claire Munuera Ducoq

01 58 51 50 17 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

Pour les relais du champ social : relais@citedelarchitecture.fr

Pour les relais du handicap, de la santé et du secteur médico-social : handicap@citedelarchitecture.fr

Retrouvez toute l'offre destinée aux publics du champ social et aux publics en situation de handicap sur citedelarchitecture.fr - rubrique « [Groupes – handicap et champ social](#) ».

DES TARIFS ADAPTÉS

En visite libre : Gratuité d'accès au musée et aux expositions temporaires payantes : personnes en situation de handicap et accompagnateurs, bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi. Pas de paiement de droit de parole.

En visite guidée : Tarif champ social / handicap : 60€

Groupe jusqu'à 20 personnes / ajustement du nombre de participants à envisager selon le profil des publics, se renseigner auprès de votre correspondante.

RÉSERVER AVEC UN GROUPE

La réservation est obligatoire.

En visite libre :

La réservation pour une visite libre s'effectue [en ligne directement](#)

Vous trouverez un accès au module de réservation en ligne à la rubrique « Groupes – handicap et champ social – bouton réserver une visite libre ».

En visite guidée :

La demande de réservation pour une visite guidée ou une visite-atelier s'effectue [en remplissant le bulletin de pré réservation handicap et champ social](#)

Vous trouverez un accès au bulletin de pré réservation à la rubrique « Groupes – handicap et champ social – bouton réserver une visite guidée ».

CONFORT DE VISITE / MATÉRIELS MIS À DISPOSITION :

- Des fauteuils roulants manuels
- Des sièges pliants
- Des audiophones équipés de casques ou de boucles à induction magnétique

Ces matériels sont disponibles gratuitement, sur demande.

Pour les groupes, il est préférable d'en faire la demande à l'avance pour un accueil facilité à votre correspondante dédiée.

À SAVOIR

- Un vestiaire est disponible pour les groupes.
- Il n'y a pas d'espace de pique-nique à la Cité.

EXPOSITION EN COURS

Mute - Fabienne Verdier

De l'art contemporain en résonance avec la galerie d'architecture médiévale

Du 22 octobre 2025 au 16 février 2026

L'exposition « Mute » réunit une quarantaine de tableaux réalisés par Fabienne Verdier au cours des trente dernières années. Présentées dans un parcours conçu en écho aux volumes spectaculaires de la Galerie d'architecture médiévale et classique, ses œuvres dialoguent avec les formes, les lignes et la force silencieuse de l'architecture patrimoniale.

Cet événement inaugure un nouveau cycle d'expositions d'art moderne et contemporain à la Cité, imaginé par Matthieu Poirier, historien de l'art. Ce programme invite à poser un regard renouvelé sur les collections du musée, en croisant disciplines, époques et esthétiques.

L'exposition s'inscrit également dans le programme institutionnel d'Art Basel Paris, affirmant la volonté de la Cité de faire place à la création d'aujourd'hui.

Chromoscope

Un regard sur le mouvement color field

Du 22 octobre 2025 au 16 février 2026

L'exposition « Chromoscope » réunit vingt-trois tableaux monumentaux issues de collections privées et de fondations pour explorer la peinture color field et post-painterly entre 1955 et 1992. Elle s'intègre au programme institutionnel d'Art Basel Paris et est réalisée avec le soutien de Yares Art.

Installée au milieu des chapelles et fresques médiévales, l'exposition confronte la monumentalité colorée des œuvres abstraites à la richesse figurative des décors anciens. Cette rencontre inattendue crée un contraste saisissant qui invite à une expérience sensorielle renouvelée.

Paris 1925 : l'Art déco et ses architectes

Du 22 octobre 2025 au 29 mars 2026

Plongez au cœur des célébrations du centenaire de l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes de Paris, un événement emblématique qui a marqué l'histoire de l'architecture et des arts décoratifs.

Programmation à retrouver sur citedelarchitecture.fr